

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROJET DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE (ADriFi) –

PAYS : REPUBLIQUE DU SOUDAN

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date : Juin 2021

Équipe d'évaluation	Chef d'équipe	Cecil NARTEY, Économiste agricole principal, AHFR.0	1236
	Membres de l'équipe	Fatoumata CAMARA SANFO, Consultante, spécialiste, financement climatique, AHFR.0	5206
		Donald SINGUE, Consultant, spécialiste, financement climatique, AHFR.0	5717
		Yousif EL TAHIR, Économiste pays supérieur, SDFO, COSD	6867
		Godfrey KAIJAGE, Chargé principal, gestion financière, COTZ	6456
		Muthoni NDUHIU, Spécialiste, changement climatique	8175
		Mirethu, SISAY WOLDETENSAY, Chargé de la passation des marchés, COET	7266
		Kodama SAORI, Expert, genre, AHGC1	4399
		Kingsley EJIM, Chargé supérieur, sauvegardes sociales, SNSC	8386
		Eric BAKILANA, Conseiller juridique principal, PGCL1	4457
Emilio DAVA, Macroéconomiste supérieur (Chargé de la <i>fragilité</i>), COMZ	6956		
	Chef de bureau pays	Raubil Olaniyi DUROWOJU, COSD	6868
	Directeur sectoriel	Atsuko TODA, AHFR/VP a. i., AHVP	4029
	Directeur général	Nnenna NWABUFO, DG RDGE	8343
Pairs évaluateurs	Andrew MUDE, Spécialiste en chef, développement des PME agricoles et financement innovant	4114	
	Maurice WANYAMA, Chargé principal, programme pays, COSD	6866	
	Olufunso SOMORIN, Chargé principal, changement climatique et croissance verte, RDGE1	8309	

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



SOUDAN

PROJET DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE (ADriFi)

DEPARTEMENTS RDGE/AHFR/AHAI/PGCL

Juillet 2021

Document traduit

TABLE DES MATIÈRES

<i>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</i>	<i>ii</i>
<i>INFORMATIONS RELATIVES AU DON</i>	<i>iii</i>
<i>RÉSUMÉ DU PROJET</i>	<i>iv</i>
<i>CADRE DE RÉSULTATS</i>	<i>vi</i>
<i>CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET</i>	<i>ix</i>
<i>I – ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION</i>	<i>1</i>
1.1 Liens entre le projet et les stratégies et objectifs du pays.....	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	3
1.3 Coordination des interventions des bailleurs de fonds.....	5
<i>II – DESCRIPTION DU PROJET</i>	<i>6</i>
2.1 Composantes du projet.....	6
2.2 Solution technique retenue et solutions de rechange étudiées	10
2.3 Type de projet.....	11
2.4 Coût du projet et dispositions relatives au financement	12
2.5 Zone et population cibles du projet.....	13
2.6 Processus participatif d'identification, de conception et de mise en œuvre du projet	13
2.7 Expérience du Groupe de la Banque et leçons prises en compte dans la conception du projet	13
2.8 Principaux indicateurs de performance	14
<i>III – FAISABILITÉ DU PROJET</i>	<i>15</i>
3.1 Analyse économique et financière	15
3.2 Impacts environnementaux et sociaux	15
3.3 Changement climatique.....	16
3.4 Genre	16
<i>IV – MISE EN ŒUVRE</i>	<i>17</i>
4.1 Dispositions relatives à la mise en œuvre.....	17
4.2 Décaissements et audit.....	18
4.3 Dispositions en matière de passation des marchés	19
4.4 Suivi et évaluation.....	19
4.5 Gouvernance	19
4.6 Durabilité.....	20
4.7 Gestion des risques.....	21

4.8	Développement des connaissances	21
<i>V – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LÉGALE</i>		22
5.1	Instruments juridiques	22
5.2	Conditions de l'intervention du Fonds	22
5.3	Respect des politiques de la Banque	23
<i>VI – RECOMMANDATION</i>		23

Annexe 1 : Indicateurs macro et socioéconomiques

Annexe 2 : Tableau du portefeuille de la BAD en République du Soudan

Annexe 3 : Évaluation de la fragilité

Annexe 4 : Note sur la conformité environnementale et sociale

Annexe 5 : Carte du Soudan

Annexe 6 : Risques et mesures d'atténuation

Équivalences monétaires

Mars 2021

1,00 UC	=	544,74 SDG
1,00 UC	=	1,41 dollars EU
1,00 UC	=	1,21 EUR
1,00 dollars EU	=	374,49 SDG
1,00 EUR	=	446,12 SDG

Exercice budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne	=	2 204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

FAD	Fonds africain de développement
UA	Union africaine
ADRFi	Financement de la gestion des risques de catastrophe en Afrique
ARC	Mutuelle panafricaine de gestion des risques
CIFA	Évaluation fiduciaire intégrée pays
CCRIF	Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes aux Caraïbes
NSP	Note de synthèse pays
SAC	Système d'analyse climatique
PU	Plan d'urgence
RRC	Réduction des risques de catastrophe
UE	Union européenne
SAP	Système d'alerte précoce
EIES	Évaluation des impacts environnementaux et sociaux
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FCDO	Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement
GF	Gestion financière
HCENR	Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles
FIDA	Fonds international de développement agricole
RFI	Rapport financier intérimaire
IFRS	Normes internationales d'information financière
IIAG	Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
MDA	Ministères, départements et agences
MoFEP	Ministère des Finances et de la Planification économique
NAC	Chambre nationale des comptes
NCCD	Conseil national de défense civile
CDN	Contributions déterminées au niveau national
PDN	Plan de développement national
REP	Rapport d'évaluation de projet
GFP	Gestion des finances publiques
CGP	Cellule de gestion de projet
CPP	Comité de pilotage de projet
RIMA	Mesure et analyse de l'indice de résilience
PMR	Pays membres régionaux
UGR	Unité de gestion des risques
SDG	Livre soudanaise
ODD	Objectifs de développement durable
FAT	Facilité d'appui à la transition (Pilier I)
GTT	Groupe de travail technique
BM	Banque mondiale
PAM	Programme alimentaire mondial

INFORMATIONS RELATIVES AU DON

Informations relatives au client

BÉNÉFICIAIRE : République du Soudan

ORGANE D'EXÉCUTION : Ministère des Finances et de la Planification économique

Plan de financement

Source	Montant	Instrument
FAD-15 (ABP)	3,66 millions d'UC	Don
Pilier I de la FAT	2,34 millions d'UC	Don
ADRFi MDTF	0.53 million d'UC	Don
ARC	0,90 million d'UC	Contribution en nature
GOUV.	1,70 million d'UC	Contribution en nature et en espèces au paiement des primes
COÛT TOTAL	9,13 millions d'UC	

Calendrier – Principaux jalons (prévus)

Approbation du projet	Juin 2021
Entrée en vigueur	2021
Lancement du projet	2022
Revue à mi-parcours	Juin 2024
Date de clôture	Décembre 2026
Dernier décaissement	Avril 2027

RÉSUMÉ DU PROJET

Aperçu du projet : Le projet de financement de la gestion des risques de catastrophe en Afrique (ADRFi) renforcera la résilience et la réponse aux chocs climatiques au Soudan en améliorant la gestion des risques de catastrophe climatique. Cela se fera selon une approche intégrée de la gestion des catastrophes qui mettra le gouvernement à l'abri des impacts financiers des épisodes de sécheresse et favorisera les solutions de transfert de risque souverain comme outils d'amélioration de la gestion des risques de catastrophe dans le pays. Les principaux résultats attendus du projet incluent une amélioration de l'état de préparation du gouvernement pour la réponse aux chocs de sécheresse lorsque ceux-ci se produisent, et le renforcement de la résilience des communautés rurales à la sécheresse. L'on s'attend à ce que, dans un avenir très proche, le projet intègre également l'assurance contre les inondations lorsque le produit sera disponible auprès de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC).

Le projet s'étale sur une période de 5 années (2022-26), avec un budget total de 9,13 millions d'UC cofinancé à l'aide des ressources du FAD-15 et des contributions en nature de l'ARC et du gouvernement soudanais, ainsi que le Fond Fiduciaire du Programme ADRFi. Il sera précédé d'activités préparatoires en 2021. Le bénéficiaire direct du projet est le gouvernement soudanais, en particulier les organismes impliqués dans la gestion des risques de catastrophe dans le pays, coordonnés par l'Unité de gestion des risques du ministère des Finances et de la Planification économique (MoFEP). Les bénéficiaires indirects sont les populations vulnérables exposées à la sécheresse, dont un pourcentage important de femmes et d'enfants.

Évaluation des besoins : L'agriculture est un secteur important de l'économie soudanaise, dans la mesure où elle emploie près de soixante-quinze pour cent (75 %) de la population active du pays et contribue à hauteur d'environ 40 % au produit intérieur brut, après la production pétrolière. Le Soudan possède le deuxième plus grand cheptel d'Afrique après l'Éthiopie, et la majeure partie du bétail appartient à des éleveurs nomades qui sont considérablement exposés à la sécheresse. Bien que le Soudan pratique une agriculture mixte, 70 % de sa production céréalière est assurée par une agriculture pluviale sensible à la sécheresse et aux inondations. L'exposition à une variabilité climatique extrême, et plus particulièrement à la sécheresse, fait peser d'importants risques sur les moyens d'existence des communautés locales, qui dépendent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. La mise à profit du plein potentiel du secteur est entravée par la faiblesse des investissements dans les technologies de production modernes, le caractère imprévisible des rendements et l'exposition aux sécheresses et aux précipitations irrégulières qui peuvent entraîner des inondations soudaines et causer des dégâts à la production agricole et aux moyens d'existence.

Les dernières décennies ont été marquées par une sécheresse généralisée et prolongée (modérée à grave), à l'exception des régions de l'extrême sud et du Sud-ouest du pays, qui ont connu un excès d'humidité. En dépit du fait que le pays soit exposé à des épisodes récurrents de sécheresse grave, les capacités dont dispose le gouvernement pour faire dûment face à ces événements demeurent limitées. Bien que le gouvernement ait élaboré, en 2005, la Loi sur la défense civile (CDA), qui a créé le Conseil national de défense civile (NCCD), la mise en application de celle-ci s'est révélée difficile, essentiellement en raison de la faiblesse des capacités institutionnelles et techniques pour répondre aux catastrophes, ainsi que de l'insuffisance des ressources financières. La mise en œuvre du projet ADRFi dans le pays contribuera à relever ces défis et contraintes.

Valeur ajoutée de la Banque : Le projet ADReFi est conforme au programme du gouvernement, dans la mesure où il vise à promouvoir des solutions de gestion *ex ante* des risques de catastrophe dans le pays. En outre, la Banque a acquis de l'expérience en matière de financement et de mise en œuvre de projets et programmes au Soudan. Au 15 mars 2021, le montant total des investissements de la Banque au Soudan s'élevait à 344 millions d'UC et couvrait différents secteurs, dont l'agriculture (52 %). À l'heure actuelle, la Banque dispose d'un portefeuille de six (6) projets agricoles dans le pays pour lesquels les acquis en matière de développement sont menacés par les impacts de la sécheresse. Le projet ADReFi contribuera à protéger les investissements de la Banque contre les risques de catastrophes liées à la sécheresse.

La mise en œuvre du projet ADReFi au Soudan apportera une valeur ajoutée en renforçant les efforts du gouvernement en matière de gestion des risques de catastrophe, en assurant une meilleure assistance en cas de catastrophe et en renforçant la résilience des populations vulnérables, en particulier en milieu rural. En outre, elle permettra de sauvegarder les acquis en matière de développement du pays dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la qualité de vie.

Gestion du savoir : Le projet adoptera une approche novatrice qui envisage la gestion des risques de catastrophe d'un point de vue holistique. Le savoir généré pendant la mise en œuvre du projet alimentera le programme de développement économique global du Soudan. L'élaboration de profils de risques permettra de disposer d'informations précises sur les principaux risques de catastrophe et leur impact général sur l'économie. Grâce aux informations sur le coût de la réponse aux catastrophes, le gouvernement sera en mesure de mettre au point une gestion à long terme des catastrophes et de leurs impacts. Ces connaissances seront utiles, dans la mesure où elles aideront le gouvernement à concevoir les modèles de financement les mieux adaptés. Le Soudan fait partie des pays qui bénéficieront du soutien de la Banque pour la mise en œuvre d'un mécanisme de financement de la gestion des risques de catastrophe. Les enseignements tirés de cette expérience serviront à la mise en œuvre de ce mécanisme dans d'autres PMR.

CADRE DE RÉSULTATS

CADRE DE RÉSULTATS					
A					
INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET					
■ INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Projet africain de financement de la gestion des risques de catastrophe au Soudan – P-SD-A00-008			■ PAYS/RÉGION : SOUDAN/RDGE		
■ OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Renforcer la résilience et la réponse aux chocs climatiques en République du Soudan en améliorant la gestion des risques de catastrophes naturelles et le financement de la gestion des risques de catastrophes.					
■ INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT :					
B					
MATRICE DE RÉSULTATS					
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	INDICATEUR CMR/ADOA	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (2021)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (2026)	MOYENS DE VÉRIFICATION
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : Renforcement des capacités de la République du Soudan en matière d'évaluation des risques de catastrophe, de calcul des coûts et de planification des mesures d'intervention					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 :	<input type="checkbox"/> Systèmes d'alerte précoce et mécanismes de préparation institutionnalisés et coordonnés au niveau national	Nombre de systèmes d'alerte précoce mis au point et en œuvre	1	6	Rapports de projet de l'ARC Rapports de supervision de projet Rapport du bailleur de fonds
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : Renforcement de la capacité de la République du Soudan pour le financement des activités de GRC et de la réponse aux catastrophes					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 :	<input type="checkbox"/> Participation soutenue au pool de risques de l'ARC	Nombre d'années consécutives de participation du pays au pool de risques de l'ARC	1	6	Gouvernement et organismes de GRC Rapports de projet de l'ARC et rapports de supervision de projet
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.2 :	<input type="checkbox"/> Renforcement des capacités du pays pour la mobilisation de ressources suffisantes aux fins de financement des activités de GRC et de la réponse aux catastrophes dans le pays	Nombre de stratégies de financement de la gestion des risques de catastrophe susceptibles d'être mises en œuvre	0	1	Gouvernement et organismes de GRC Rapports de projet de l'ARC et rapports de supervision de projet
■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 1 : Élaboration de solutions pour la gestion des risques climatiques					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 :	Nombre de profils de risques élaborés de manière autonome par le pays chaque année	Nombre de profils de risques de catastrophe du pays mis à jour	1	6	Dossiers de formation

		chaque année			
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 :	Nombre de profils de risques sensibles au genre élaborés de manière autonome par le pays chaque année	Nombre de profils de risques sensibles au genre mis à jour chaque année	1	6	Rapports d'activité de l'ARC
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3 :	<input type="checkbox"/> Plans d'urgence élaborés pour la réponse aux risques de sécheresse	Nombre de plans d'urgence semestriels élaborés et dont se sont appropriés toutes les parties prenantes	1	3	Rapports de mise en œuvre de la CGP
INDICATEUR DE PRODUIT 1.4 :	Plans d'exécution finaux élaborés (en cas de paiement d'assurance)	Nombre de plans d'exécution finaux élaborés	0	≥ 1*	Plan d'exécution final, le cas échéant
INDICATEUR DE PRODUIT 1.5 :	Plans d'intégration du genre élaborés	Nombre de plans d'action pour le genre élaborés	0	1	Plan d'action pour le genre élaboré Rapports de projet
I ÉNONCÉ DE PRODUIT 2 : Favoriser l'accès aux solutions de transfert de risque souverain					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 :	<input type="checkbox"/> Soutien au paiement des primes	Nombre de paiements annuels des primes à ARC Ltd.	0	5	Polices de prime émises par ARC Ltd.
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 :	<input type="checkbox"/> Stratégies de financement de la gestion des risques de catastrophes élaborées	Nombre de stratégies de financement de la gestion des risques de catastrophes élaborées et approuvées par le gouvernement	0	1	Rapport de stratégie
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3 :	<input type="checkbox"/> Soutien au cadre institutionnel et stratégique et à la sensibilisation du public	- Nombre de diagnostics institutionnels et stratégiques	0	2	Rapports du consultant indépendant sur les lacunes institutionnelles et dans les politiques (Le diagnostic sera lié à un ensemble de recommandations qui, à leur tour, alimenteront les activités de plaidoyer (notes d'information à diffuser par le biais d'ateliers et de tournées de présentation)
		- Notes d'information diffusées			
		Nombre d'ateliers avec des décideurs institutionnels (avec 40 % de femmes participantes)	0	5	
I ÉNONCÉ DE PRODUIT 3 : Gestion et coordination du projet					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 :	<input type="checkbox"/> Gestion du projet	Nombre de rapports trimestriels sur l'état	0	20	Rapports trimestriels sur la mise en œuvre du projet

		d'avancement de la mise en œuvre du projet			
		Manuel de procédures du projet	0	1	Manuel de procédures du projet
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 :	□ Audit, suivi et évaluation	Rapports d'audit financier	0	5	Rapports d'audit financier
		Rapports annuels de mise en œuvre	0	5	Rapports de S&E et sur la sensibilité au genre
		Rapport d'achèvement de projet	0	1	Rapport d'achèvement de projet

CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET

Calendrier de gestion du projet																							
		2021				2023				2024				2025				2026					
		03	04	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04	01	02	03	04
Cycle de vie du projet																							
Approbation par le Conseil d'administration		X																					
Signature du Protocole d'accord de don		X																					
Satisfaction des conditions préalables au 1 ^{er} décaissement des fonds		X																					
Audits annuels				X				X			X			X				X				X	
Rapports annuels de mise en œuvre/d'achèvement							X			X				X				X			X		X
Rapports annuels de mise en œuvre et de décaissement							X			X				X				X			X		X
Mission de supervision de la Banque					X		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Revue à mi-parcours					X				X				X				X						X
Passation de marchés																							
Passation de marchés, général			X																				
Passation de marchés de services de formation			X		X			X			X			X			X				X		X
Passation de marchés de services d'assistance technique				X				X			X												
Passation de marchés de biens (drones et matériel de bureau)					X																		
Activités principales																							

Élaboration de profils de risques/AFRICA RISKVIEW : personnalisation et planification des mesures d'urgence	X			X				X				X					X
Collecte des données agroclimatiques disponibles	X							X									X
Intégration du genre dans la GRC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Formation sur le transfert de risques et l'assurance paramétrique					X							X					
Formation sur les progiciels analytiques (SIG, SPSS, R studio, Python, etc.)			X			X			X				X				X
Élaboration d'un plan directeur national pour la GRC (sécheresse, inondations et autres risques)				X													X
Organisation des réunions du comité de pilotage		X				X			X			X					X
Acquisition et formation sur 5 drones à super résolution DSM géant les données relatives aux systèmes cultureux		X										X					
Prévisions fondées sur les impacts			X			X			X				X				X
Interprétation des images satellitaires			X			X			X				X				X
Soutien au paiement des primes		X				X			X			X					X
Étude diagnostique sur les lacunes juridiques et institutionnelles				X													
Stratégie nationale de financement des risques de catastrophe						X											
Sessions de formation sur la gestion des risques climatiques par les politiques publiques							X			X						X	
Activités de plaidoyer (ateliers de sensibilisation et tournée d'information auprès des responsables politiques, des parlementaires, des responsables locaux et des communautés)										X			X				

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION A L'INTENTION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION CONCERNANT UN PROJET DE DON EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE (ADRFi)

La Direction soumet les rapport et recommandations suivants concernant un projet de don du FAD-15 de 3,66 millions d'UC au titre de l'ABP, un don de 2,34 millions d'UC au titre du Pilier I de la FAT) et un don de 750 000 dollars US au titre du Fonds fiduciaire multidonateurs ADRFi en faveur de la République du Soudan pour le financement de la mise en œuvre du Projet de financement de la gestion des risques de catastrophe en Afrique (ADRFi). Le Projet bénéficiera de la contribution du gouvernement du Soudan à hauteur de 1,7 million d'UC, et de la contribution en nature de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) estimée à 0,9 million d'UC.

I – ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens entre le projet et les stratégies et objectifs du pays

1.1.1 Le Soudan a une population d'environ 43,9 millions d'habitants et son économie repose sur la production pétrolière et l'agriculture. Le secteur agricole, qui contribue au PIB à hauteur d'environ 39 % et emploie près de 75 % de la population active du pays, revêt une importance primordiale pour les activités économiques et les moyens d'existence de la population. Environ 85 à 90 % de la surface cultivée au Soudan est alimentée par les pluies et repose sur une technologie à « faibles intrants et faibles rendements ». Au cours des quarante dernières années, les précipitations d'été dans le pays ont diminué, tandis que les températures ont enregistré une tendance à la hausse. Le Soudan est touché par l'aggravation de la désertification, la déforestation, les sécheresses et les inondations fréquentes, ainsi que l'imprévisibilité des conditions météorologiques et des précipitations, ce qui a un impact négatif sur la production agricole.

1.1.2 Traditionnellement, le secteur de l'agriculture se caractérise par une faible productivité, en raison de nombreuses contraintes de production, notamment : i) une forte dépendance à l'égard des précipitations et de faibles investissements dans les installations d'irrigation ; ii) une faible utilisation d'intrants modernes tels que les semences à haut rendement, les engrais et les produits agrochimiques appropriés ; iii) le recours à des outils de production et des pratiques culturales rudimentaires ; iv) un niveau élevé de pertes après récolte, en particulier en milieu rural ; v) l'absence de services de vulgarisation agricole dans la plupart des régions ; vi) l'absence de financement en temps opportun et le coût élevé des intrants (notamment pour les jeunes et les femmes) ; et vii) le manque d'accès à une commercialisation durable. Ces contraintes sont exacerbées par les événements liés au changement climatique et les impacts négatifs de ce phénomène qui se sont aggravés ces derniers temps.

1.1.3 Au cours des 30 dernières années, le Soudan a été affecté par cinq événements El Niño modérés à forts, au cours desquels de faibles précipitations et/ou des sécheresses de différentes ampleurs ont été signalées (FAO 2016). Au nombre des zones fréquemment touchées par la sécheresse figurent le Soudan occidental, les États du Kordofan et du Darfour, ainsi que les zones situées le long du Nil bleu et du Nil principal qui comprennent l'État du Nord, l'État de Naher El Neil, les États de Khartoum et de Gezira, l'État de Kassala et l'État de la mer Rouge. Les conditions météorologiques de 2015, causées par El Niño, ont donné lieu à de mauvaises récoltes. Les 4,6 millions de personnes qui sont touchées par l'insécurité alimentaire à l'heure

actuelle, ainsi que les 2,1 millions d'enfants qui souffrent de malnutrition aiguë, sont particulièrement vulnérables, essentiellement en raison de l'imprévisibilité des précipitations. Les chiffres estimatifs indiquent une aggravation de l'insécurité alimentaire et un nombre croissant de personnes qui ont besoin d'une aide alimentaire et d'interventions en faveur des moyens d'existence (*Sudan Humanitarian Crisis Analysis, 2017*). Des tensions supplémentaires ont cours avec le processus actuel de désertification induit par le changement climatique et les conflits, aggravant ainsi la vulnérabilité des populations.

1.1.4 La dépendance excessive de l'agriculture pluviale de subsistance rend le secteur agricole soudanais vulnérable aux risques climatiques, qui connaissent une augmentation en raison du changement climatique. Face à cette situation, le Gouvernement soudanais a adopté la Loi sur la défense civile (CDA) en 2005 et créé le Conseil national de défense civile (NCCD). Le NCCD est le principal organe de décision en situation d'urgence et, à ce titre, il adopte les politiques de gestion des catastrophes pour le pays. En cas de catastrophe ou de menace pour la sécurité nationale, la CDA prévaut sur toute autre loi qui pourrait lui être contraire. Le Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I, 2012) est également un document important qui crée une synergie d'adaptation au changement climatique pour tous les moyens d'existence vulnérables du pays et met l'accent sur l'agriculture, les ressources en eau et la santé publique. Le Soudan a ratifié l'Accord de Paris en septembre 2017 et soumis ses premières Contributions déterminées au niveau national (CDN). Ces CDN mettent un accent particulier sur l'adaptation et énoncent les politiques et mesures prévues par le Soudan pour aider les communautés à s'adapter au changement climatique. Par ailleurs, le gouvernement soudanais a ratifié le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-30).

1.1.5 Le Soudan est financièrement contraint de mettre en œuvre un projet significatif de gestion des risques de catastrophe qui contribuera à remédier aux impacts négatifs du changement climatique d'une manière globale. Au cours de la dernière décennie, le pays a fait l'objet de sanctions économiques et a été isolé du reste du monde. La sévérité des sanctions économiques imposées au Soudan a contribué à des réductions massives des dépenses publiques consacrées au développement et aux services sociaux. L'apparition de la pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur la croissance économique du Soudan, le PIB réel s'étant contracté d'environ 8,4 % en 2020, contre un taux de croissance de 2,3 % en 2019. Cette récession est due à l'impact négatif de la pandémie sur les cours des matières premières et les voyages, ainsi que sur les flux commerciaux et financiers. S'agissant de l'avenir, le Soudan est toujours confronté à des défis plus complexes, ses perspectives économiques demeurant assombries par la pandémie de COVID-19. À cet égard, l'on s'attend à ce que l'économie reste en récession en 2021, avec un retour à une croissance modeste attendu en 2022. La pandémie de COVID-19 a nécessité une augmentation urgente des dépenses publiques dans le secteur social et de la santé pour faire face aux défis sanitaires et au ralentissement considérable de l'activité économique. Pour ce faire, le gouvernement s'efforce d'assainir les finances publiques sur la période 2021-23, afin d'atténuer les tensions sociales ; et ii) d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales.

1.1.6 À fin 2019, la dette extérieure du Soudan s'élevait à 49,8 milliards de dollars EU (dont environ 276 millions d'UC dus à la Banque), avec 86 % d'arriérés. La dette du Soudan n'est pas soutenable, et les arriérés limitent considérablement l'accès du pays aux ressources nécessaires pour financer son programme de développement. Le ratio dette-PIB en octobre 2020 s'élevait à 172,9 %, dépassant le seuil de viabilité de 40 % pour les pays à faible revenu, et devrait s'établir à 130,6 % d'ici 2040. L'engagement actuel du gouvernement en faveur des réformes économiques avec le FMI devrait permettre au Soudan de se rapprocher de l'allègement de sa dette dans le cadre de l'initiative PPTE et, partant, de normaliser ses relations avec les

institutions financières internationales (IFI), notamment la Banque. La Banque mondiale a réussi à apurer les arriérés du Soudan en mars 2021, tandis que le FMI a décidé, dans le même temps, de procéder à la mobilisation des ressources nécessaires pour l'apurement des arriérés du pays d'ici juin 2021. De même, la Banque africaine de développement a également enclenché son processus d'apurement des arriérés du pays. D'autres initiatives sont en cours pour l'apurement des arriérés dus aux créanciers du Club de Paris.

1.1.7 L'apurement des arriérés par les IFI aidera le Soudan à réaliser ses priorités de développement national consistant à renforcer les capacités et les institutions afin d'atteindre une croissance durable et inclusive, notamment par l'accès aux services sociaux de base et le développement de la chaîne de valeur dans les secteurs productifs. Le Groupe de la Banque prévoit d'aider le pays à utiliser efficacement les financements prévus après l'apurement des arriérés. L'on s'attend à ce que l'amélioration de la disponibilité de ressources pour le Soudan lui permette de relever les défis liés au changement climatique et de financer les activités de gestion des risques de catastrophe, y compris le paiement des primes d'assurance contre les risques, de manière durable.

1.1.8 ADRiFi est bien aligné sur les objectifs de développement à long terme du gouvernement du Soudan (GoS) qui sont exprimés dans sa stratégie nationale sur 25 ans (2007-2031) et dont les principaux objectifs incluent le développement de structures organisationnelles pour gérer l'environnement et le rendre approprié et capable de s'adapter aux impacts négatifs du changement climatique. Elle vise également à réaliser une croissance agricole et rurale équilibrée, un développement durable, une sécurité alimentaire et des opportunités d'emploi accrues. Le projet est également conforme au dernier programme de relance économique du pays (2020-25), qui vise à diversifier l'économie du pétrole à l'agriculture pour une croissance économique accélérée et durable. Le projet soutient les objectifs d'adaptation de la contribution déterminée au niveau national (NDC) du Soudan et s'alignera sur le nouveau DSRP du pays qui a été préparé par le gouvernement.

1.2 La justification de l'intervention de la banque

1.2.1 La Banque a effectué d'importants investissements dans l'agriculture, représentant cinquante-deux pour cent (52 %) de son portefeuille en République du Soudan, qui sont exposés aux chocs climatiques. La protection des avantages tirés de ces investissements constitue une priorité pour la Banque. Les agriculteurs soudanais sont confrontés à des défis induits par le changement climatique qui ne sont pas susceptibles d'être totalement éliminés à court terme. Par conséquent, ils seront exposés à des événements à faible fréquence, mais à fort impact, dans un avenir proche. Ainsi, la protection des agriculteurs contre les chocs liés au climat leur permettra de se remettre rapidement de ces événements et de maintenir, voire améliorer, leur potentiel de production agricole. Faute de protection par l'assurance, il est fort probable que les agriculteurs adoptent des stratégies d'adaptation négatives qui augmentent leur vulnérabilité.

1.2.2 L'ensemble du projet ADRiFi est conforme à la Stratégie décennale (SD) de la Banque, qui met l'accent sur la réalisation de deux objectifs pour améliorer la qualité de la croissance de l'Afrique, à savoir une croissance inclusive et le passage à une croissance verte. Il est en phase avec deux des Cinq grandes priorités de la Banque, en l'occurrence « Nourrir l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie de tous les Africains ». Le projet est également conforme au Plan d'action de la Banque contre le changement climatique 2016-20 (prorogé jusqu'en 2021), qui soutient, au titre de son Pilier II relatif à l'adaptation, les systèmes d'alerte précoce et le financement de la gestion des risques climatiques, qui sont essentiels pour renforcer la résilience

au changement climatique. Le projet ADRiFi est parfaitement aligné sur le cadre stratégique de la Banque pour le FAD-15 et la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique, les deux sources de financement du projet. Par ailleurs, il est en phase avec la Stratégie en matière de genre de la BAD, dans la mesure où il vise à renforcer les capacités des femmes et des filles et accroître les opportunités pour celles-ci à l'effet de stimuler la productivité et la participation de la moitié de la population soudanaise.

1.2.3 Le projet est conforme à la Note de synthèse pays (NSP) 2017-19 de la Banque pour la République du Soudan (prorogée jusqu'en 2021), en particulier son Pilier II (L'agriculture au service de la création d'emplois et des moyens d'existence), qui vise à : i) renforcer les chaînes de valeur agricoles pour créer des emplois et des moyens d'existence ; et ii) promouvoir l'innovation dans l'agriculture pour améliorer la productivité, les revenus et les opportunités d'emploi. Le Pilier II de la NSP vise à s'attaquer aux problèmes liés au changement climatique (dégradation des sols, faiblesse des précipitations, irrégularité des conditions météorologiques), conformément à la « Stratégie nationale de vingt-cinq ans (2007-31) » du Soudan. Le projet ADRiFi sera en phase avec le Document de stratégie pays intérimaire (DSP-I, 2022-24) tel que prévu par la Banque. La mise en œuvre du projet permettra non seulement de protéger les moyens d'existence des populations rurales, mais également de veiller à ce que les acquis obtenus dans le secteur agricole soient maintenus en cas de choc climatique grave.

1.2.4 Le Soudan prévoit de participer au pool d'assurance souveraine proposé par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) aux pays qui subissent des chocs de sécheresse. La participation à ce régime d'assurance permettra au pays d'améliorer la planification, la préparation et la réponse aux graves sécheresses, étant donné que l'assurance paramétrique fournit des ressources en cas de choc climatique, qui favorisent une réaction rapide pour éviter la catastrophe. Le paiement de la prime d'assurance a été difficile pour le pays, en raison des contraintes budgétaires, de la crise de la COVID en cours et des priorités de développement concurrentes. L'intervention de la Banque aidera effectivement le pays à surmonter cette contrainte.

1.2.5 D'une manière générale, le Soudan ne dispose pas d'un cadre stratégique et législatif global permettant de traiter de manière intégrée des risques de catastrophe climatique, notamment une politique de lutte contre la sécheresse. L'implication institutionnelle dans la gestion des catastrophes varie entre le gouvernement central, les organisations de la société civile (OSC) et les institutions au niveau des États. À l'heure actuelle, il n'existe pas de stratégie appropriée pour traduire les politiques sectorielles en plans locaux, ce qui entraîne un écart important entre les niveaux local et communautaire, d'une part, et le niveau national, d'autre part. La mise en œuvre du projet ADRiFi au Soudan contribuera à renforcer les capacités institutionnelles pour la création d'un cadre réglementaire permettant de faire face aux risques, d'apporter les réponses nécessaires et de satisfaire les besoins.

1.2.6 En aidant le Gouvernement soudanais à accéder à une couverture souveraine contre les risques de sécheresse (et d'inondation dans un avenir proche), le projet contribuera à la réalisation des objectifs du Plan de développement national (PDN) du pays, en particulier le pilier qui promeut la viabilité écologique, des communautés rurales résilientes au changement climatique et l'utilisation appropriée des terres.

1.3 Coordination des interventions des bailleurs de fonds

La République du Soudan est signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le Soudan ne dispose pas d'un mécanisme établi de coordination et d'harmonisation de l'aide. Toutefois, l'aide des bailleurs de fonds relève de la responsabilité de deux ministères¹, selon le type d'aide. Des partenaires au développement tels que le PNUD, le PAM, OCHA et la Banque mondiale ont essentiellement concentré leur soutien sur le renforcement des capacités et l'aide humanitaire. L'aspect politique et les activités d'appui opérationnel du PNUD liés à la réduction des risques de catastrophe sont très proches des activités proposées par le projet ADRiFi au Soudan. Cependant, certains partenaires au développement dans le pays ont souligné la nécessité d'adopter une approche coordonnée pour la gestion des risques de catastrophe. À cet égard, le projet ADRiFi au Soudan pourrait faciliter la mise en place d'un mécanisme de coordination avec toutes les parties prenantes, qui permettra la mise en œuvre réussie des activités proposées. Le Tableau 1 ci-dessous présente les activités des partenaires au développement au Soudan qui compléteront celles proposées dans le cadre de ce projet.

Tableau 1 : Liens entre le projet et les activités pertinentes des partenaires au développement

Institution	Activités des partenaires au développement
1. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Aspect politique : Projet de stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (2016-20) non approuvé ; et Stratégie de réduction des risques de catastrophe de l'État de Khartoum. Appui opérationnel pour la lutte contre les inondations : Soutien au Centre des opérations d'urgence, mise en place d'un système de base de données sur les pertes et les dégâts, mise en œuvre de l'assurance fondée sur des indices météorologiques, renforcement des capacités des institutions des systèmes d'alerte précoce (y compris le SIG et la météorologie) et Évaluation des besoins post catastrophe (PDNA) rapide avec la Banque mondiale après les inondations de 2020.
2. Programme alimentaire mondial	Appui opérationnel pour la lutte contre les inondations : Analyse de vulnérabilité pour l'identification des bénéficiaires et évaluation des inondations
3. OCHA	Appui opérationnel pour la chaîne de valeur de l'alerte précoce
4. Banque mondiale	Appui opérationnel pour la lutte contre les inondations : Assistance au ministère de la Protection sociale sur les filets sociaux en faveur des personnes vulnérables (amélioration de l'identification et prise en compte des personnes vulnérables dans l'évaluation des besoins en cas de catastrophe et dans le Plan de relance).

¹ Le ministère des Finances et de la Planification économique, qui coordonne les interventions des institutions financières bilatérales et multilatérales, notamment la BAD, la Banque mondiale et le FMI, et le ministère de la Commission de l'aide humanitaire, qui est responsable de l'aide humanitaire

II – DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Composantes du projet

2.1.1 L'objectif global de la mise en œuvre du projet ADRiFi au Soudan consiste à renforcer la résilience et la réponse aux chocs climatiques dans le pays en améliorant la gestion des risques de catastrophe climatique. Les objectifs spécifiques du projet sont indiqués ci-après :

- i) renforcer les capacités du Soudan en matière d'évaluation des risques et des coûts liés au climat, et élaborer des mesures d'adaptation ultérieures aux niveaux national et infranational ; et
- ii) promouvoir le financement initial des solutions de transfert des risques de catastrophe.

2.1.2 Les résultats proposés pour le projet ADRiFi sont les suivants : i) l'apport efficace et en temps opportun d'une première réponse aux bénéficiaires cibles touchés par les catastrophes (financée à l'aide des ressources nationales) ; et ii) le renforcement de la résilience aux catastrophes liées à la sécheresse au Soudan. Ces résultats seront obtenus grâce à des activités globales de renforcement des capacités visant à aider le pays à quantifier et gérer ses risques climatiques, et à prendre des décisions éclairées concernant le transfert des risques vers le marché par le biais de l'assurance, dans le cadre d'une stratégie nationale globale de gestion des risques. Le projet s'articule autour de trois composantes étroitement liées présentées ci-après.

2.1.3 **Composante 1 – Élaboration de solutions pour la gestion des risques climatiques :** Cette composante sera mise en œuvre en collaboration avec l'ARC dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du projet. Cette contribution, estimée en fonction du soutien au renforcement des capacités qu'apportera l'ARC, sera en nature. Elle permettra au projet ADRiFi de renforcer les capacités du personnel technique et des décideurs en matière de GRC et aidera le Soudan à définir son profil de risques et à élaborer des plans d'urgence pour répondre aux chocs de sécheresse. En outre, le projet aidera le pays à intégrer des outils d'alerte précoce dans son système national. À la fin des activités de renforcement des capacités, le Soudan sera en mesure d'identifier et de définir son profil de risques, tant en termes de nombre de personnes touchées par la sécheresse chaque année, que de coût connexe pour le budget national. Les activités de cette composante s'articulent autour de l'établissement du profil des risques de catastrophe et de la planification d'urgence pour les chocs de sécheresse. Le projet soutiendra la collecte des données agroclimatiques disponibles dans le cadre de l'amélioration des données et du renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer l'établissement du profil de risques.

2.1.4 Le Soudan bénéficiera d'un soutien pour modéliser de manière empirique ses risques et comprendre les options financières disponibles pour les gérer, y compris les mécanismes de transfert de risque souverain. Le profil de risques sera utilisé par le pays pour choisir les paramètres de transfert de risques et déterminer ensuite le niveau approprié de couverture d'assurance. Parallèlement, l'on aidera le pays à élaborer des plans d'urgence qui seront mis en œuvre en cas de chocs de sécheresse. Au nombre des principales activités de cette sous-composante figureront des ateliers sur la planification d'urgence et l'engagement, le soutien à l'élaboration de critères de sélection des bénéficiaires et la sélection inclusive des bénéficiaires à effectuer en cas de catastrophe et de paiement de l'assurance. En outre, un soutien sera apporté au pays pour l'élaboration d'un plan d'exécution final (PEF) qui permettra de veiller à ce que l'aide aux personnes touchées soit déployée efficacement lorsque le pays recevra un paiement. Le premier bénéficiaire devrait être atteint dans les 120 jours suivant la réception du versement et l'assistance achevée dans un délai de 6 mois.

2.1.5 Le projet ADRiFi s'appuiera sur le processus de planification d'urgence existant coordonné par l'ARC. Ce processus exige que les pays identifient l'utilisation optimale des fonds pour un versement potentiel en cas de catastrophe, compte tenu des structures nationales de gestion des risques existantes et des besoins des bénéficiaires potentiels. Le plan d'urgence (en tant que plan opérationnel) sera piloté par le gouvernement et reposera sur les priorités nationales en matière de gestion des risques dans le contexte de la sécurité alimentaire. Il vise à apporter une assistance par le biais de systèmes réactifs aux chocs ou évolutifs (tels que la protection sociale) ou d'une assistance en nature (par exemple, distribution de nourriture, alimentation scolaire, bons d'eau ou de nourriture/fourrage) afin de subvenir aux besoins du bétail et de protéger les moyens d'existence. Aux fins de la mise en œuvre d'un plan d'urgence, un plan d'exécution final (PEF) sera soumis par le pays peu avant un versement imminent et fournira des informations détaillées sur la manière dont le versement sera effectué. Ces plans sont élaborés dans le cadre d'une collaboration entre les parties prenantes nationales et les partenaires au développement.

2.1.6 Le projet ADRiFi encouragera la participation de plusieurs parties prenantes à l'élaboration d'un plan d'urgence national, tout en assurant la collaboration et les contributions des parties prenantes nationales, notamment au niveau communautaire, pour la mise en œuvre d'un plan d'urgence élaboré et piloté au plan national. Il s'agira de travailler avec des experts techniques nationaux en matière de réponse aux urgences et de protection sociale afin d'étudier les mécanismes de financement d'urgence existants dans le pays et d'évaluer et soutenir la mise à l'échelle des projets de protection sociale existants, tout en promouvant les meilleures pratiques et en canalisant les fonds vers les populations touchées de manière rapide et efficace. Les activités décrites renforceront et favoriseront la collaboration interministérielle et une meilleure coordination des interventions des bailleurs de fonds en matière de réduction des risques de catastrophe (RRC) dans le pays. La mise en œuvre du projet ADRiFi et le mécanisme de flux financier pour les paiements par le biais du projet seront détaillés dans le plan d'urgence du pays et les systèmes de réponse.

2.1.7 **Composante 2 – Favoriser l'accès aux solutions de transfert du risque souverain lié aux catastrophes** : Cette composante vise à renforcer les capacités du pays afin de lui permettre de mettre en œuvre des activités de gestion des risques de catastrophe par le biais d'une assurance souveraine contre les risques de catastrophe et du paiement durable des primes d'assurance-risque. La première activité au titre de la composante 2 consistera à aider le Soudan à accéder au pool régional de transfert de risques souverains, en contribuant au financement du paiement des primes d'assurance pour le pays. En accédant au pool régional de risques de l'ARC, le Soudan bénéficiera d'économies d'échelle en mutualisant le risque à travers le continent et la police coûtera beaucoup moins cher que si le pays devait s'assurer directement sur le marché de l'assurance pour les mêmes risques. La deuxième activité du projet consistera à élaborer une stratégie nationale globale de financement de la gestion des risques de catastrophe qui orientera la mobilisation durable de ressources pour les activités de GRC à l'avenir. Troisièmement, le projet apportera une assistance technique au personnel technique et aux décideurs politiques en matière de gestion des risques climatiques par les pouvoirs publics.

2.1.8 En recevant un soutien plafonné à 70 % de la prime, le pays s'engagera, dès le démarrage du projet, à intégrer le paiement des primes dans son budget national. Le tableau 2 ci-dessous présente le soutien dégressif à la prime prévu au cours de la période de cinq années que

couvrira le projet. Le gouvernement soudanais affectera l'allocation pour le paiement de la prime à partir de son budget national, et la contribution augmentera progressivement chaque année pour atteindre 50 % au cours de la dernière année du projet. L'objectif est qu'après la cinquième année (2026), le pays soit en mesure de trouver et de canaliser durablement des fonds pour le paiement des primes, grâce à la mise en œuvre réussie des composantes 1 et 2 du projet. L'on s'attend à ce qu'une deuxième phase de ce projet, financée par des allocations FAD ultérieures, soit nécessaire pour permettre au pays de renforcer sa capacité financière afin d'atteindre un paiement des primes à 100 % sur son budget national. Les initiatives actuelles visant à mettre un terme aux sanctions économiques et à l'isolement du pays, l'apurement des arriérés et les initiatives des IFI, ainsi que la bonne volonté croissante de la communauté des bailleurs de fonds devraient contribuer à améliorer la situation budgétaire du pays afin de lui permettre d'inscrire au budget le paiement des primes à partir de son budget national dans un avenir proche. Une dérogation est donc accordée au Soudan afin qu'il reçoive davantage que la moitié de l'aide totale prévue pour le paiement de la prime pendant la durée du projet, un traitement normalement réservé aux pays qui adhèrent nouvellement à l'ADRIFi, compte tenu de la situation financière particulière que connaît le pays à l'heure actuelle.

Tableau 2 : Calendrier de l'aide au paiement des primes

ADRIFi – Soudan : Structure de financement du paiement des primes (% de contribution)					
	2022	2023	2024	2025	2026
FAD-15	90	80	70	60	50
GOUV.	10	20	30	40	50
Total	100	100	100	100	100

2.1.9 Dans le cadre de la mise en œuvre du programme ADRIFi, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé en janvier 2021 une proposition de création d'un Fonds fiduciaire multi-donateurs (MDTF) avec le soutien du gouvernement du Royaume-Uni à travers le "Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO)" et le gouvernement de la Suisse par l'intermédiaire de la Direction du développement et de la coopération (SDC). Le MDTF soutiendra les projets des pays conformément à l'objectif global du programme ADRIFi qui est d'améliorer la résilience et la réponse aux chocs climatiques dans les PMR par le biais du transfert de risque souverain, en aidant les pays à payer le coût de la prime d'assurance. Le MDTF renforcera donc les efforts de la Banque pour promouvoir le transfert des risques de catastrophe dans les PMR, en complétant le transfert du risque de catastrophe climatique des PMR vers le pool régional de risques panafricain existant. À cet égard, le Soudan a été identifié comme le premier pays à bénéficier du MDTF à hauteur de 532 914 UC (750 000 USD) pour le paiement de sa prime de 2021 dans l'attente des fonds ADRIFi pour commencer la mise en œuvre du projet en 2022. Le financement du MDTF représente 50% du montant de la prime, qui seront complétés par la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) pour les 50 % restants. L'approbation du MDTF a été faite conformément aux directives opérationnelles approuvées du MDTF. Dans le cadre du processus, la demande de soutien au paiement de la prime pour 2021 a été soumise par le gouvernement du Soudan et a été examinée par l'Unité de coordination du programme ADRIFi au sein de la Banque. La demande a ensuite été examinée et approuvée par

le comité d'examen technique (CRT) avec une recommandation au comité de pilotage (OC)² qui a approuvé le financement.

2.1.10 La stratégie nationale globale de financement de la gestion des risques de catastrophe (FRC) devrait permettre de mieux comprendre l'ensemble des instruments de financement disponibles pour la réponse aux catastrophes, en mettant l'accent sur l'assurance du risque souverain. La première étape consistera à identifier et quantifier les risques de catastrophe existants, tant pour les hommes que pour les femmes, à estimer les besoins de financement pour chaque risque différent et à définir les outils de financement les plus appropriés pour répondre à ces besoins tout en garantissant une bonne optimisation des ressources. La stratégie devrait être une combinaison de différents outils de financement, y compris l'assurance souveraine, en fonction de la gravité et de la fréquence des risques. Par le biais du projet ADRiFi, le pays bénéficiera également d'un soutien pour s'assurer que les dépenses liées à la gestion des risques, telles que décrites dans la stratégie de financement de la gestion des risques de catastrophe, sont pleinement intégrées dans les processus budgétaires nationaux, le cas échéant, et soutenues par l'élaboration de politiques pertinentes.

2.1.11 Le projet ADRiFi contribuera également au renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en place d'un cadre réglementaire favorable à la gestion des risques, des réponses et des besoins. Une assistance technique sera apportée pour une étude diagnostique visant à identifier les lacunes réglementaires et à formuler des recommandations en vue de créer un environnement propice à la réponse aux risques climatiques. Ceci sera proposé au cours des premières étapes du projet afin de veiller à ce que les résultats de l'étude et les recommandations éclairent les activités ultérieures connexes. Les activités de plaidoyer par le truchement d'ateliers et de la formation du personnel technique et des décideurs en matière de gestion des politiques publiques relatives aux risques climatiques seront aussi couvertes par l'assistance technique.

2.1.12 **Composante 3 – Gestion et coordination du projet** : La mise en œuvre du projet ADRiFi nécessite un mécanisme de gestion de projet pour la coordination. La présente composante comprend la coordination générale des activités dans le pays pour assurer une mise en œuvre et un suivi sans heurt du projet grâce à la création d'une cellule de gestion de projet (CGP). Plus précisément, le rôle de la CGP comprendra : la coordination des activités du projet, en partenariat avec d'autres acteurs concernés, l'intégration des activités au sein des organismes gouvernementaux, l'élaboration du plan de travail et du budget annuels, la présentation de rapports réguliers, l'audit annuel et l'évaluation finale du projet, ainsi que le recrutement de consultants locaux, le cas échéant, pour appuyer la gestion financière, le suivi et l'évaluation. Le projet renforcera les capacités des principales parties prenantes afin de leur permettre d'assurer efficacement la gestion et la coordination du projet. Le Tableau 3 ci-dessous présente les composantes du projet.

² Le comité de pilotage est composé des représentants des donateurs du MDTF (FCDO et SDC) et de la Banque représentée par le complexe AHVP

Tableau 3 : Composantes du projet

N°	COMPOSANTE	M. d'UC	ACTIVITÉS DU PROJET À ENTREPRENDRE																								
	Financement d'avant-projet	0,53	<ul style="list-style-type: none"> ○ Financement de la prime d'assurance pour 2021 																								
1	Élaboration de solutions pour la gestion des risques climatiques	1,81	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir la collecte de données climatiques ○ Élaborer des profils de risques pays ○ Assurer la formation de base et avancée sur Africa RiskView (ARV) (notamment pour les femmes) ○ Personnaliser ARV ○ Intégrer ARV dans le système national d'alerte précoce ○ Élaborer des plans nationaux d'urgence pour la lutte contre la sécheresse ○ Mettre à jour le plan opérationnel ○ Intégrer le genre dans la GRC ○ Renforcer les prévisions fondées sur l'impact ○ Organiser les réunions du Comité d'examen technique ○ Élaborer un plan d'exécution final – en cas de décaissement par ARC Ltd. 																								
2	Favoriser l'accès aux solutions de transfert du risque souverain	5,65	<p>Financement de la prime d'assurance annuelle (en millions d'UC)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FAD-15</td> <td>0,96</td> <td>0,85</td> <td>0,74</td> <td>0,64</td> <td>0,43</td> </tr> <tr> <td>Gouv.</td> <td>0,11</td> <td>0,21</td> <td>0,32</td> <td>0,43</td> <td>0,64</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1,06</td> <td>1,06</td> <td>1,06</td> <td>1,06</td> <td>1,06</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participer à un pool de risques souverain ○ Élaborer une stratégie de financement de la gestion des risques de catastrophe ○ Mener une étude stratégique sur les plans juridique, institutionnel et financier pour le financement de la gestion des risques de catastrophe ○ Valider le plan stratégique et vulgariser ses résultats aux fins d'utilisation par les parties prenantes gouvernementales ○ Organiser des activités de plaidoyer à travers des ateliers et la formation du personnel technique et des décideurs en matière de politiques publiques relatives à la gestion des risques climatiques 		2022	2023	2024	2025	2026	FAD-15	0,96	0,85	0,74	0,64	0,43	Gouv.	0,11	0,21	0,32	0,43	0,64	Total	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06
	2022	2023	2024	2025	2026																						
FAD-15	0,96	0,85	0,74	0,64	0,43																						
Gouv.	0,11	0,21	0,32	0,43	0,64																						
Total	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06																						
3	Gestion et coordination du projet	1,12	<ul style="list-style-type: none"> ○ Apporter un soutien administratif et opérationnel ○ Équiper la CGP ○ Exécuter les audits du projet ○ Assurer le S&E et établir les rapports 																								
	TOTAL (UC)	9,13																									

2.2 Solution technique retenue et solutions de rechange étudiées

Pendant la mise en œuvre de ce projet, le gouvernement soudanais sera orienté pour le choix des solutions financières les plus appropriées et adaptées au profil de risques du pays. Le Tableau 4 ci-dessous présente les différentes options techniques étudiées pour le financement de la gestion des risques de catastrophe dans le pays, et le choix de l'assurance paramétrique comme option fiable que la Banque peut soutenir pour renforcer la résilience aux catastrophes climatiques dans le pays.

Tableau 4 : Solutions de rechange au projet étudiées et causes du rejet

Intervention	Description	Cause du rejet	Option retenue
Mise en place d'une ligne de crédit pour un fonds d'urgence similaire au Cat DDO de la Banque mondiale	Le prêt est décaissé au profit du gouvernement soudanais en fonction d'un seuil et d'un déclencheur approuvés à l'avance, ce qui permettrait ensuite de financer une réponse rapide aux catastrophes.	La dette publique du Soudan, qui représente 172,9 % du PIB à l'heure actuelle est insoutenable, limitant considérablement l'accès du pays aux ressources nécessaires pour financer son programme de développement.	L'aide, qui peut prendre la forme d'un don, est la plus souhaitable. Le pays sera capable de supporter le coût du paiement de la prime dans son budget à mesure que la situation budgétaire s'améliore. Cette approche confèrera au gouvernement une certaine marge de manœuvre pour organiser ses ressources budgétaires au fil du temps.
Création d'un fonds national d'urgence	Un mécanisme géré au niveau national et financé par le budget du pays	Le temps qui s'écoule entre la création et l'opérationnalisation des fonds nationaux pour le climat dépasse largement la durée prévue du projet. Cette solution peut être considérée comme une solution à plus long terme.	Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre l'assurance paramétrique et l'appui au projet vise à améliorer les résultats et à permettre au gouvernement de disposer de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour planifier le financement futur à partir des allocations budgétaires nationales.
Financement de la gestion des risques de catastrophe par l'accès à l'assurance souveraine	Produit d'assurance qui est versé lorsque l'exposition à la sécheresse atteint un seuil convenu à l'avance	Accepté	

2.3 Type de projet

Cette opération spécifique au pays s'inscrit dans le cadre du Projet multinational de financement de la gestion des risques de catastrophe en Afrique (ADRFi), qui vise à renforcer la résilience des PMR aux catastrophes climatiques. Les objectifs spécifiques du projet proposé consistent à : renforcer les capacités du Soudan en matière d'évaluation des risques et des coûts liés au climat, ainsi que d'élaboration de mesures d'adaptation ultérieures aux niveaux national et infranational ; et b) aider le gouvernement à mettre en œuvre des solutions de financement de la gestion des risques de catastrophe, notamment une assurance souveraine contre les chocs liés au climat.

2.4 Coût du projet et dispositions relatives au financement

Le coût total du projet, net des taxes et droits, est estimé à 9.13 millions d'UC. La Banque mettra à disposition un financement total de 6 millions d'UC³ (70 % du coût total) sous forme de don au titre du FAD-15 ; l'ARC apportera un cofinancement en nature estimé à environ 0,9 million d'UC (10 % du coût total) pour couvrir les activités de la Composante 1 ; et le gouvernement contribuera à hauteur de 1,7 million d'UC (20 % du coût total). La contribution du GoS est estimée à partir de sa propre part du paiement de la prime pendant la durée de vie du projet. Le MDTF contribuera à hauteur de 0,53 million d'UC au financement d'avant-projet du paiement des primes en 2021. Le Tableau 5 ci-dessous présente un résumé des différentes sources de financement du projet.

Tableau 5 : Sources de financement du projet (2022 - 2026)

Source	En UC	% du total
Don (FAD-15 et Pilier I de la FAT)	6 000 000,00	70 %
Contribution de l'ARC (en nature)	867 857,15	10 %
Contribution du gouvernement au paiement des primes	1 714 285,71	20 %
Total	8 582 142,86	100 %

Tableau 6 : Coûts estimatifs du projet par composante (2022-2026)

Composantes	Coût en unités de compte	%
1. Élaboration de solutions pour la gestion des risques climatiques	1,81	21 %
2. Promotion de l'accès aux solutions de transfert du risque souverain lié aux catastrophes	5,65	66 %
3. Gestion et coordination du projet	0,87	10,1 %
Aléas et provision pour hausse de prix	0,25	2,9 %
Coût total du projet	8,58	100 %

Tableau 7 : Calendrier des dépenses par composante [en UC]

Composantes	2022	2023	2024	2025	2026	Total
1. Développement des données et renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer l'établissement du profil de risques et la planification des mesures d'urgence	408 571,43	387 142,86	347 857,14	330 000,00	337 142,86	1 810 714,29
2. Promotion de l'accès aux solutions de transfert du risque souverain lié aux catastrophes	1 071 428,57	1 153 571,43	1 246 428,57	1 103 571,43	1 071 428,57	5 646 428,57
3. Gestion et coordination du projet	186 571,43	171 571,43	172 285,71	173 000,00	171 571,43	875 000,00
Aléas	21 428,57	21 428,57	21 428,57	21 428,57	21 428,57	107 142,86
Provision pour hausse de prix	28 571,43	28 571,43	28 571,43	28 571,43	28 571,43	142 857,14
Coût total du projet	1 716 571,43	1 762 285,72	1 816 571,42	1 656 571,43	1 630 142,86	8 582 142,86

³ Allocations de 3,66 millions d'UC dans le cadre de l'ABP et de 2,34 millions d'UC au titre du Pilier I de la FAT.

2.5 Zone et population cibles du projet

2.5.1 Les bénéficiaires directs du projet ADRiFi sont la République du Soudan, qui bénéficiera du soutien pour le paiement de sa prime à ARC Ltd, ainsi que les ministères, départements et agences concernés, qui tireront parti du renforcement des capacités pour la gestion des activités liées aux risques de catastrophe dans le pays. Les bénéficiaires indirects sont les communautés locales et rurales, qui pourraient bénéficier d'une assistance en cas de sécheresse. Le projet ciblera les personnes touchées par la sécheresse en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.

2.5.2 Les communautés bénéficiaires de la couverture d'assurance et de l'aide immédiate en cas de catastrophe seront sélectionnées dans le cadre de la planification d'urgence. Les communautés rurales des différents villages participeront au processus d'identification des individus et des ménages à inclure dans le groupe de bénéficiaires. Le ciblage au niveau villageois sera encouragé, étant donné que les groupes communautaires désignés connaissent la situation des ménages voisins. La liste définitive des bénéficiaires qui recevront l'aide au titre du paiement de l'assurance sera établie en collaboration avec les parties prenantes impliquées dans la réponse aux catastrophes, notamment la Croix-Rouge soudanaise, le PNUD, le FIDA et le PAM.

2.6 Processus participatif d'identification, de conception et de mise en œuvre du projet

2.6.1 Au nombre des principales parties prenantes consultées pendant la préparation du projet figure le personnel des ministères concernés, notamment le ministère des Finances et de la Planification économique (MoFEP). Les services concernés de ces ministères ont fourni des informations sur les lacunes existantes qui pourraient être comblées par le projet. Les principaux services et institutions consultés au cours de la mission d'évaluation sont l'Unité de gestion des risques et le Service de la dette publique du MoFEP. Parmi les autres parties prenantes impliquées figuraient le Fonds d'atténuation des impacts, le Secrétariat technique à la sécurité alimentaire (FSTS), le Service de la paix et des affaires humanitaires du ministère des Affaires étrangères, l'Office national de régulation des assurances (NIRA), l'Autorité météorologique soudanaise (SMA), le Service des ressources naturelles du ministère de l'Agriculture, le Conseil national de défense civile (NCCD), le Groupe de travail technique (GTT) de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) et le Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles (HCENR).

2.6.2 L'équipe du projet ADRiFi a également rencontré des représentants des partenaires au développement, notamment le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Union européenne et la Banque mondiale. L'unité de gestion des risques du MoFEP a contribué à la conception du projet et pilotera le processus de mise en œuvre. Elle mettra en place un mécanisme de coordination des interventions de l'ensemble des parties prenantes aux activités de réduction des risques de catastrophe dans le pays.

2.7 Expérience du Groupe de la Banque et leçons prises en compte dans la conception du projet

2.7.1 L'ensemble du projet ADRiFi constitue une innovation au sein de la Banque. Le projet pays du Soudan s'inspire de l'expérience de la Banque et des enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre de projets de résilience climatique dans différents pays

africains et de l'intégration du changement climatique dans toutes les opérations financées par la Banque. Il tire parti de divers projets mis en œuvre dans le cadre du deuxième Plan d'action contre le changement climatique (CCAP 2, 2016-20) de la Banque, ainsi que de la Stratégie de la Banque pour lutter contre la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2014-19). En outre, la conception du projet ADRiFi Soudan a été éclairée par les enseignements tirés de la mise en œuvre de divers projets par la Banque au Soudan, notamment dans le domaine de l'agriculture. L'équipe du projet a tenu compte du fait que, bien que la performance globale du portefeuille du pays soit satisfaisante⁴, les précédents projets approuvés par la Banque ont accusé du retard dans la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement, suite aux retards liés à la mise en place de la CGP. À cet égard, le projet ADRiFi Soudan s'efforcera d'accélérer le recrutement du personnel de la CGP.

2.7.2 En outre, la conception du projet ADRiFi Soudan a été éclairée par les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme ADRiFi dans d'autres pays tels que la Gambie, Madagascar, le Zimbabwe, la Mauritanie et le Niger. L'expérience a montré que les pays peuvent avoir besoin de soutien au cours des premières années d'adoption de l'assurance paramétrique comme solution de transfert de risques. La capacité des pays à continuer à payer la couverture d'assurance contre les catastrophes climatiques à partir de leur budget après le soutien initial explique la motivation de la Banque à financer cette initiative. À cet égard, la Banque travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement soudanais pour accorder la priorité aux solutions de gestion des risques de catastrophe et intégrer durablement le coût de l'achat d'une assurance dans le budget annuel. Par ailleurs, les enseignements tirés du versement tardif de l'assurance au gouvernement de Madagascar ont été pris en compte dans l'élaboration du plan d'urgence pour le Soudan par l'ARC, afin de favoriser la mise en œuvre rapide des activités destinées à soutenir les communautés locales touchées par une catastrophe.

2.8 Principaux indicateurs de performance

2.8.1 Le Cadre logique axé sur les résultats présente les principaux indicateurs de performance du projet. Les indicateurs de résultats présentent les avantages généraux du projet pour les personnes vulnérables/communautés rurales et le soutien que le gouvernement recevra de l'assurance, ainsi que le renforcement des capacités des institutions qui interviennent dans la gestion des risques de catastrophe. Les principaux indicateurs de résultats comprennent, sans s'y limiter : i) le nombre de personnes dont la vulnérabilité aux sécheresses s'est réduite ou stabilisée ; ii) le nombre de jours/mois nécessaires au gouvernement soudanais pour recevoir et effectuer le paiement de l'assurance pour les activités de soutien aux communautés touchées après la survenue d'un événement couvert (assuré) ; iii) le montant total des fonds décaissés par l'assurance ; et iv) le nombre d'institutions dont la capacité de réponse aux risques de catastrophe a été renforcée.

2.8.2 Un système de suivi et d'évaluation sera mis en place pour faciliter l'établissement des rapports périodiques, notamment les rapports trimestriels d'activité, et assurer le suivi et l'évaluation semestriels, la revue à mi-parcours et la revue finale du projet. Ces rapports reposeront sur les activités prévues.

⁴ La performance globale du portefeuille du Soudan est satisfaisante, avec une note de 3 pour les progrès liés à la mise en œuvre (PMO) et de 3 pour l'Objectif de développement (OD) (sur une échelle de 1 à 4).

III – FAISABILITÉ DU PROJET

3.1 Analyse économique et financière

3.1.1 La faisabilité économique et financière des projets pays du programme ADRiFi ne repose pas sur une analyse de la valeur actualisée nette (VAN), car ces projets ne génèrent pas de recettes directes pour la rentabilité financière. Cependant, leur viabilité est déterminée par une analyse coûts-avantages des mesures de gestion des risques de catastrophe prises *ex ante* au Soudan. Pour une prime d'assurance annuelle de 1,5 million de dollars EU, le pays est assuré de disposer d'une couverture pouvant atteindre 30 millions de dollars EU pour les événements extrêmes assurés, avec une probabilité de survenue d'une fois tous les 4 ans, soit un ratio d'environ 20 %.

3.1.2 En outre, l'investissement dans l'achat de la police d'assurance de l'ARC génère de nombreux avantages économiques pour le pays, notamment la réduction de sa vulnérabilité financière aux épisodes de sécheresse (et d'inondations), en raison de la disponibilité rapide et immédiate de fonds d'aide pour les personnes touchées, et le taux relativement bas de la prime d'assurance de l'ARC découlant de la participation du pays au pool de risques. À long terme, étant donné que chaque dollars EU investi dans le paiement de la prime d'assurance de l'ARC génère des économies de 4,4 dollars EU sous forme d'aide aux personnes affectées, l'on s'attend à ce que la réduction des coûts des catastrophes climatiques se traduise par une croissance stable du PIB grâce à la réaffectation des fonds à des secteurs clés tels que les infrastructures, l'éducation et la santé.

3.2 Impacts environnementaux et sociaux

3.2.1 **Impact environnementaux** : Le projet est classé dans la catégorie 3, car il n'aura pas d'impacts en termes de risques environnementaux et sociaux nécessitant l'établissement d'un plan de gestion environnementale et sociale. Le projet vise essentiellement à promouvoir des solutions qui se traduiront par un renforcement de la résilience climatique et à améliorer l'accès à des financements innovants qui permettraient une gestion efficace des risques de catastrophe dans le pays. Aucun impact environnemental ou social négatif et spécifique au site n'est prévu, car le projet concerne essentiellement le renforcement des capacités, la modélisation des risques et l'adoption de solutions de transfert des risques.

3.2.2 **Impact social** : La fréquence accrue des événements climatiques extrêmes aura des conséquences dévastatrices sur le bien-être humain et les moyens d'existence des populations rurales au Soudan. Ces événements favorisent des situations de fragilisation et provoquent des pertes de moyens d'existence et de biens à grande échelle. Le projet, qui repose sur une approche de développement socioéconomique, atténuera les nouveaux risques (prévention des risques), fera face aux risques existants (réduction et rétention des risques), ainsi qu'aux risques résiduels, et renforcera les filets sociaux (FS) qui préviennent, réduisent et/ou éliminent les impacts socioéconomiques des catastrophes liées au climat.

3.2.4 Le projet permettra de débloquer des investissements qui contribueront, à terme, à la croissance économique et à la réduction de la vulnérabilité au changement climatique. Il stimulera les investissements intelligents face au climat dans les secteurs vulnérables (agriculture, agro-industrie et élevage) au Soudan, ce qui contribuera à améliorer les moyens d'existence durables, faire reculer la pauvreté, renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'à réduire la perte de main-d'œuvre au sein des communautés rurales. Les mesures d'adaptation prévues au titre du projet rendront les communautés rurales moins vulnérables aux

chocs climatiques. La mise en œuvre du projet ADRiFi au Soudan n'entraînera pas de réinstallation involontaire des communautés.

3.3 Changement climatique

3.3.1 Le projet a été examiné du point de vue des risques climatiques et classé dans la catégorie 3, dans la mesure où il vise à réduire la vulnérabilité aux risques climatiques. Le soutien apporté par le projet à l'accès à l'assurance souveraine contre les risques de catastrophe et l'apport de solutions de gestion des risques climatiques renforceront la résilience et la capacité d'adaptation du Soudan à des événements climatiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations, dont la fréquence et l'intensité ont augmenté. La majeure partie de la population du pays étant tributaire de l'agriculture pluviale, la sécheresse constitue une menace importante pour le Soudan et entraîne généralement une baisse de la production alimentaire, une réduction de la disponibilité de l'eau et des pâturages, la perte de vies humaines et de bétail, des migrations et des conflits pour des ressources limitées, notamment les pâturages et l'eau. Les capacités des principaux organismes gouvernementaux membres du Groupe de travail technique de l'ARC seront renforcées afin d'améliorer la coordination et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures visant à réduire et à gérer les risques climatiques, à exploiter et à entretenir correctement l'observatoire météorologique et le système d'alerte précoce, et à donner des conseils en agriculture. Aucune émission de gaz à effet de serre (GES) ne devrait découler de la mise en œuvre des activités du projet.

3.4 Genre

3.4.1 Les attitudes en matière de genre évoluent, et le classement du Soudan au titre de l'Indice d'inégalité de genre s'est amélioré, passant du 166^e rang en 2013 au 139^e rang en 2018. Le gouvernement a fait des efforts : en 2020, le Soudan a pénalisé la pratique des mutilations génitales féminines (MGF). Cependant, les femmes au Soudan n'ont toujours pas les mêmes opportunités que les hommes. Le Soudan continue d'occuper le 48^e rang sur 51 pays pour l'Indice de genre en Afrique 2019. Bien que les femmes et les hommes travaillant dans les secteurs des ressources naturelles, notamment l'agriculture, soient susceptibles d'être affectés, les femmes sont de plus en plus considérées comme plus vulnérables que les hommes aux impacts du changement climatique, essentiellement parce qu'elles sont proportionnellement plus dépendantes des ressources naturelles menacées et ont moins accès que les hommes à des ressources telles que la terre, le crédit, les intrants agricoles, les structures décisionnelles, la technologie, la formation et les services de vulgarisation qui renforceraient leur capacité d'adaptation au changement climatique.

3.4.2 Le projet contribuera à l'inclusion de la sensibilité au genre dans l'établissement du profil des risques et la planification d'urgence en ciblant les femmes et les communautés locales afin de les sensibiliser et de renforcer leur résilience. Comme point d'entrée, l'analyse détaillée du genre menant à l'élaboration d'un plan d'action pour le genre et la GRC, d'un manuel de formation et de directives sera approfondie. En outre, des activités de réhabilitation de rechange (par exemple, une formation axée sur les compétences entrepreneuriales et des activités de génération de recettes de rechange) sont prévues. Le présent projet est classé dans la catégorie *GEN II* du Système de marqueurs de genre de la Banque, car il vise à intégrer le genre dans la GRC et à renforcer la résilience des femmes, qui sont plus vulnérables en cas de catastrophe.

IV – MISE EN ŒUVRE

4.1 Dispositions relatives à la mise en œuvre

4.1.1 La Banque est en train de mettre au point le présent projet en collaboration avec l'ARC, qui coordonne la mise en œuvre de la Composante 1. La République du Soudan veillera à la satisfaction des conditions d'octroi du don. La mise en œuvre quotidienne du projet sera assurée par l'Unité de gestion des risques (RMU), sous l'égide du ministère des Finances et de la Planification économique. Une Cellule de gestion de projet (CGP) sera créée au sein de l'Unité de gestion des risques et intégrée dans la structure existante du MoFEP. La CEP sera dirigée par un coordonnateur de projet expérimenté, assisté par du personnel clé issu de l'Unité de gestion des risques, notamment un coordonnateur de projet adjoint, un spécialiste du suivi et de l'évaluation, un chargé des finances et de la comptabilité, un chargé de la passation des marchés, un expert en genre et un responsable administratif. La Banque soutiendra le processus de sélection en établissant les termes de référence pour les différents rôles nécessaires pour constituer la Cellule de gestion de projet.

4.1.2 Un examen de la capacité de l'Unité de gestion des risques a montré que le personnel dispose des aptitudes et compétences nécessaires pour coordonner la mise en œuvre du projet. Le personnel de la RMU, qui est membre de la CEP, recevra une formation sur les procédures de passation des marchés et les procédures fiduciaires de la Banque afin d'assurer une exécution efficace du projet. La CEP sera responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet et relèvera du Sous-secrétaire du ministère des Finances et de la Planification économique. Le personnel de la RMU est déjà assez expérimenté en matière de mise en œuvre de programmes et de projets financés par des bailleurs de fonds, notamment le PAM, Catholic Relief Services et Action Aid.

4.1.3 Un mécanisme de coordination sera mis sur pied par le biais d'un Comité de pilotage du projet (CPP) qui comprendra les parties prenantes aux activités liées à la GRC dans le pays. Le CPP comprendra, sans s'y limiter, un représentant du MoFED, des ministères de l'Agriculture, de la Défense et de l'Intérieur, ainsi que le Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles. Le Sous-secrétaire du MoFED dirigera le CPP, qui se réunira au moins deux fois par an pour donner une orientation stratégique et apporter un soutien à la mise en œuvre du projet. Le secrétaire du CPP sera le coordonnateur de la CEP.

4.1.4 En cas de catastrophe au Soudan, le projet mettra en œuvre un plan d'urgence et un plan d'exécution final (PEF) élaborés par le gouvernement soudanais et l'ARC, avec le soutien d'autres parties prenantes dans le pays. Les détails du PEF peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- i) des informations sur la liste de tous les articles à acheter et les sources d'approvisionnement éventuelles ;
- ii) la manière dont l'argent sera transféré/les marchandises seront transférées des marchés aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires cibles ;
- iii) les contrôles qui sont mis en place pour veiller à ce que l'argent/les biens parviennent aux bénéficiaires cibles en temps opportun et qu'il(s) puisse(nt) être suivi(s) ; et
- iv) la manière dont le suivi de la mise en œuvre du plan d'urgence sera assuré.

4.1.5 **Gestion financière (GF) :** La Banque a évalué le système de gestion financière du ministère des Finances et de la Planification économique (MoFEP) afin de déterminer s'il dispose des capacités nécessaires pour assurer la gestion financière (GF) du projet susmentionné. Cette évaluation s'est faite conformément aux dispositions du Manuel de GF et aux Directives relatives à la mise en œuvre de 2014 de la Banque. Le risque global lié à la gestion financière est jugé important. Le mécanisme de gestion financière proposé prévoit des mesures d'atténuation

pour répondre aux exigences minimales pour la gestion financière du projet. Par conséquent, il est approprié pour fournir, avec une assurance raisonnable, des informations exactes et à jour sur l'état du projet tel que requis par la Banque. L'Annexe B4 présente de manière circonstanciée les dispositions relatives à la gestion financière et à l'audit du projet, ainsi qu'aux décaissements y afférents.

4.1.6 Le projet respectera la Loi sur les procédures financières et comptables de 2007 et les Règlements de 2011, qui sont généralement alignés sur les normes comptables admises au plan international. Il sera intégré dans le plan d'audit interne et vérifié régulièrement par les auditeurs de la Chambre d'audit interne. La Chambre nationale des comptes affectera un chargé des finances et un chargé adjoint des finances justifiant des qualifications et de l'expérience nécessaires pour gérer les opérations financées par la Banque, conformément à la dotation en personnel proposée pour la CEP dans le cadre des dispositions de mise en œuvre du projet. Le projet utilisera à la fois le système de planification des ressources publiques (PRP) et Excel pour la comptabilité et l'établissement des rapports du projet. Le flux de fonds au Soudan se heurte aux difficultés suivantes : i) un taux d'inflation élevé et des taux de change volatils qui se traduisent par une escalade des prix, en particulier pour les marchés libellés en livres soudanaises (SDG) ; ii) des retards dans la présentation de la justification de l'utilisation des ressources des comptes spéciaux à la Banque ; iii) des retards dans le versement du financement de contrepartie au projet et/ou l'absence d'exonérations de TVA en temps opportun ; et iv) l'absence de banques correspondantes au Soudan pour les versements au titre des transactions libellées en dollars EU.

4.1.7 Les mesures suivantes permettront d'atténuer les difficultés liées au flux de fonds : i) les ressources du don FAT nécessitent que les marchés soient libellés en euros ou en dollars EU et que les paiements puissent être effectués en fonction du taux de change en vigueur ; ceci peut s'appliquer aux ressources du FAD, au moment où le gouvernement collabore avec le FMI et la Banque mondiale pour faire face à la situation ; ii) une formation sera assurée pendant la clinique fiduciaire et le projet est encouragé à respecter les instructions de la lettre de décaissement ; iii) le gouvernement a administré la preuve de son engagement à mettre à disposition en temps opportun le financement de contrepartie (à la fois en nature et sous forme de contribution au paiement de la prime) à partir de la première année de mise en œuvre ; cela fera l'objet d'un suivi par le truchement des rapports trimestriels d'activité ; et iv) les marchés seront libellés en euros jusqu'à ce que le Soudan mette en place des banques correspondantes pour les transactions en dollars EU. Des rapports financiers intérimaires trimestriels de projet seront établis et soumis à la Banque dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre.

4.2 Décaissements et audit

4.2.1 Tous les décaissements au titre du projet se feront conformément aux procédures de décaissement décrites dans le Manuel de décaissement de la Banque. Les méthodes du paiement direct et du compte spécial/fonds renouvelable s'appliqueront au projet pour les paiements relatifs aux activités éligibles. Les deux autres méthodes (remboursement et garantie de remboursement) décrites dans le Manuel de décaissement peuvent être utilisées, le cas échéant, avec l'approbation préalable de la Banque. Les ressources du don FAT ne peuvent être décaissées/versées qu'en dollars EU et en euros. Les marchés et les demandes de décaissement au titre du projet doivent être libellés et payables en dollars EU et/ou en euros pour le don FAT. La Banque émettra une lettre de décaissement précisant les principales procédures et exigences en matière de décaissement. Le GoS ouvrira des comptes spéciaux en devises et un compte d'exploitation en monnaie locale dans une/des banque(s) acceptable(s) pour la Banque, séparément pour le FAD et la FAT.

4.2.2 La Chambre nationale d'audit (NAC) ou un cabinet d'audit privé, désigné avec la participation de la NAC conformément à des termes de référence approuvés par la Banque, vérifiera les états financiers annuels du projet. Le rapport d'audit, accompagné d'une lettre de recommandation, sera soumis à la Banque dans un délai maximum de six mois après la fin de l'exercice financier. Le coût de la vérification des états financiers du projet par le cabinet d'audit privé fait partie intégrante des dépenses éligibles du projet. Si l'audit est réalisé par la NAC, aucun frais d'audit n'est dû, mais dans des cas exceptionnels, des dépenses remboursables telles que les indemnités journalières de subsistance et les frais de transport du personnel peuvent être payées.

4.3 Dispositions en matière de passation des marchés

4.3.1 La passation des marchés de biens (y compris les services autres que de consultants), de travaux et de services de consultants, financées par la Banque pour le projet, se feront conformément à la « Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », datée d'octobre 2015 et aux dispositions prévues dans l'Accord de financement. La passation des marchés se fera selon les méthodes et procédures de passation des marchés de la Banque (BPMP), à l'aide des documents d'appel d'offres (DAO) et selon les procédures d'examen standard ou des modèles y relatifs de la Banque.

4.3.2 Risques liés à la passation des marchés et renforcement des capacités : L'évaluation des risques liés à la passation des marchés au niveau du pays, du secteur et du projet, ainsi que des capacités de l'organe d'exécution (OE) en matière de passation des marchés, a été entreprise pour le projet et les résultats ont permis de prendre des décisions concernant les régimes de passation des marchés applicables à des transactions spécifiques ou à des groupes de transactions similaires dans le cadre du projet. L'annexe technique B5 relative à la passation des marchés fournit des informations détaillées sur l'analyse et les recommandations concernant les dispositions relatives à la passation des marchés au titre du projet.

4.4 Suivi et évaluation

4.4.1 Le projet apportera un appui institutionnel et fournira des ressources pour aider le gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un solide système de S&E et un cadre pour recueillir les données nécessaires sur les principaux indicateurs de performance. Le suivi du projet sera assuré aux niveaux national et local, la CEP étant le chef de file de la mise en place d'un solide cadre de S&E. Le projet aidera la CEP à renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation. Par ailleurs, la CEP élaborera et mettra à disposition des outils de suivi des activités, des produits et des résultats du projet pour tous les acteurs nationaux et locaux concernés par la mise en œuvre du projet. La collecte de données à jour et précises sera utile pour le suivi du projet. Une enquête de référence sera menée pour déterminer le niveau des vulnérabilités existantes avant la mise en œuvre du projet.

4.5 Gouvernance

4.5.1 Les normes de gouvernance du Soudan n'ont cessé de se détériorer au fil du temps. Comme l'indique l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG), les notes du Soudan en matière de participation politique, d'élections démocratiques, de liberté d'association et de réunion se sont détériorées entre 2015 et 2018. Le dernier Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG-2020) pour le Soudan est de 32,5, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de la région africaine, qui est de 48,8. Bien qu'il se classe toujours parmi les dix pays les plus faibles, occupant le 48^e rang sur 54 pays, le Soudan a réussi à améliorer sa performance IIAG de + 2,5 au cours de la dernière décennie (2010-19). Le Rapport Mo Ibrahim a particulièrement salué la mise en place du gouvernement de transition du Soudan en août 2019

comme une étape importante pour le pays et les citoyens soudanais. Depuis son entrée en fonction en août 2019, le gouvernement de transition s'est engagé à remédier aux déséquilibres macroéconomiques et à réaliser l'aspiration des populations à une prospérité partagée. Un gouvernement de 25 ministres a été nommé et ceux-ci travaillent sous la direction générale du Conseil souverain (CS). Le nouveau gouvernement a été chargé de s'attaquer à la crise socioéconomique, en particulier les pénuries de carburant et de pain, l'inflation galopante et le manque d'opportunités d'emploi, ainsi que de lutter contre la corruption à l'effet d'améliorer la transparence.

4.5.2 Après des décennies de troubles politiques, d'agitation et de guerre civile, le Soudan est confronté à de nombreux défis en matière de gouvernance et à la corruption, qui touchent ce pays à la fois ensanglanté par des conflits et riche en ressources, caractérisé notamment par des institutions étatiques fragiles, de faibles capacités administratives et des systèmes de contrôle et d'équilibre faibles. Toutefois, le gouvernement de transition a entrepris récemment un programme de réforme soutenu par le Fonds monétaire international (FMI), qui exige que le gouvernement prenne des mesures supplémentaires en matière de gouvernance afin d'améliorer la responsabilité et la transparence, en particulier la réduction des dépenses militaires, la réduction des dépenses hors budget, ainsi que l'audit et la publication des rapports des entreprises étatiques (EE). L'on s'attend à ce que ces mesures aient une incidence positive sur la position du Soudan dans le classement de la gouvernance à moyen terme. En outre, le nouveau gouvernement a manifesté sa volonté de renforcer la gouvernance et d'intensifier la lutte contre la corruption, conformément à la Déclaration constitutionnelle de 2019. À cet effet, il est en train de finaliser une nouvelle loi sur la Commission de lutte contre la corruption et de prendre les dispositions nécessaires pour que cette commission soit mise en place avant la fin de l'année 2021.

4.5.3 Le gouvernement poursuit également ses efforts pour récupérer les biens volés et poursuivre ceux qui ont acquis ces biens par des moyens corrompus, ainsi que pour assurer le respect de la nouvelle réglementation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. En outre, une initiative de réforme globale ciblant les EE a été lancée afin de renforcer la surveillance de ces entreprises, notamment en transférant les responsabilités de surveillance de toutes les EE au ministère des Finances et de la Planification économique (MoFEP). Le gouvernement a mis l'accent, en particulier, sur le rôle des auditeurs internes. Le renforcement du rôle des auditeurs internes devrait permettre d'améliorer la transparence et la responsabilité à moyen terme, avec l'appui technique et financier de la communauté internationale.

4.6 Durabilité

4.6.1 L'engagement et l'appropriation du projet par le gouvernement ont été démontrés par le niveau élevé d'implication de celui-ci pendant la préparation du projet. Le gouvernement s'est engagé à allouer progressivement son budget national au financement des primes d'assurance. Il s'est également engagé à utiliser une partie de ses ressources FAT (Pilier 1) et des allocations ultérieures au titre de l'ABP pour la mise en œuvre du projet ADRiFi, ce qui démontre sa ferme volonté d'allouer des ressources concurrentes à la gestion des risques climatiques. Contrairement à d'autres projets pays du programme ADRiFi qui sont censés atteindre la viabilité financière en matière de financement des primes au cours de la première phase du projet, cet objectif pourrait être trop ambitieux pour le Soudan, compte tenu de sa situation financière précaire en raison des sanctions économiques et de l'isolement, ainsi que des conséquences négatives de la réponse du gouvernement à la COVID-19. Cependant, l'initiative en cours des IFI, notamment la Banque, visant à aider à apurer les arriérés du pays pourrait créer une marge de manœuvre budgétaire

permettant au gouvernement d'allouer davantage de ressources de son budget national au financement des primes. Il est, par conséquent, logique d'accorder au Soudan un délai plus long pour atteindre la viabilité financière.

4.6.2 Le recours à des solutions de transfert de risques devrait permettre de retirer les passifs éventuels du bilan du pays et de réagir plus rapidement aux chocs graves. En choisissant d'adopter des solutions de transfert de risques, le pays est prêt à engager un montant substantiel de fonds pour financer la planification, la préparation et la mise en œuvre d'une réponse coordonnée par défaut aux catastrophes, comme indiqué dans le plan de réponse et de redressement. Par ailleurs, le gouvernement s'engage à mettre en place un plan coordonné convenu à l'avance, avec un ensemble de mesures spécifiques et définies et des responsabilités précises quant à qui exécute quelle tâche pour atténuer l'impact négatif de la catastrophe qui s'annonce.

4.6.3 En renforçant les capacités des institutions et du personnel en matière de réponse aux risques de catastrophe, le projet assurera une gestion adéquate des risques de catastrophe au Soudan. En outre, en contribuant au paiement des primes, le gouvernement assurera l'appropriation du transfert des risques. Par ailleurs, grâce à l'élaboration d'une stratégie de financement de la gestion des risques de catastrophe, le pays veillera à ce que le financement de la GRC soit pleinement intégré dans son processus budgétaire et son programme de développement. L'intégration des activités du projet dans les plans de travail annuels de la CEP (conformément au mandat de l'organisation) permettra de veiller à ce que les activités soutenues par le programme ADRiFi soient maintenues après la durée de vie du projet.

4.7 Gestion des risques

4.7.1 Les risques potentiels identifiés pour la mise en œuvre du projet ADRiFi Soudan pourraient comprendre, sans s'y limiter :

- i) la mauvaise compréhension du produit d'assurance par les décideurs politiques au Soudan ;
- ii) un éventuel changement de gouvernement pendant la mise en œuvre du projet ou un revirement de politique pouvant compromettre l'engagement à contribuer progressivement au paiement des primes démontré par le gouvernement actuel ;
- iii) le risque que l'apurement des arriérés ne soit pas effectué par les IFI, ce qui pourrait affecter la durabilité du projet ; et
- iv) le risque de base – lorsque les mesures de l'indice d'assurance ne correspondent pas aux pertes réelles d'un assuré particulier – qui peut se traduire par un risque de réputation.

4.7.2 Différentes mesures d'atténuation ont été proposées pour réduire au minimum ces risques, notamment la sensibilisation et la formation des décideurs, le renforcement des capacités, la collecte de données pour appuyer la gestion des risques liés aux indices et l'élaboration d'une stratégie de financement de la gestion des risques de catastrophe. Les risques et les mesures d'atténuation proposées sont présentés de manière détaillée à l'annexe 6.

4.8 Développement des connaissances

4.8.1 Le projet adoptera une approche novatrice qui envisage la gestion des risques de catastrophe d'un point de vue holistique. Le savoir généré pendant la mise en œuvre du projet alimentera le programme de développement économique global du Soudan. L'élaboration de profils de risques permettra de disposer d'informations précises sur les principaux risques de

catastrophe et leur impact général sur l'économie. Grâce aux informations sur le coût de la réponse aux catastrophes, le gouvernement sera en mesure de mettre au point une gestion à long terme des catastrophes et de leurs impacts. Ces connaissances seront utiles dans la mesure où elles aideront le gouvernement à concevoir les modèles de financement les mieux adaptés. Le Soudan fait partie des pays qui bénéficieront du soutien de la Banque pour la mise en œuvre d'un mécanisme de financement de la gestion des risques de catastrophe. Les enseignements tirés de cette expérience serviront à la mise en œuvre de ce mécanisme dans d'autres PMR.

4.8.2 Les connaissances et les enseignements tirés des innovations du projet seront partagés au cours des réunions de revue sectorielle conjointes annuelles et d'autres séminaires sectoriels régionaux, notamment ceux organisés par la Banque et d'autres initiatives continentales ou mondiales de financement de la gestion des risques de catastrophe.

V – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LÉGALE

5.1 Instruments juridiques

Les instruments juridiques pour le financement de cette opération sont : i) le Protocole d'accord entre la République du Soudan (le « Bénéficiaire ») et le Fonds africain de développement (le « Fonds ») portant sur un montant de 3,66 millions d'UC (le protocole d'accord FAD) ; ii) le Protocole d'accord au titre du Pilier I de la FAT entre le bénéficiaire, d'une part, et la Banque africaine de développement (la « Banque ») et le Fonds (la Banque et le Fonds étant désignés ensemble le « Fonds »), d'autre part, en tant qu'administrateurs de la FAT, portant sur un montant de 2,34 millions d'UC et (iii) la lettre d'accord entre le Bénéficiaire et le Fonds (en tant qu'Administrateurs du MDTF ADRiFi) pour un montant de sept cent cinquante mille USD (750 000 USD) (l'Accord ADRiFi MDTF), (ensemble les « Accords de subvention). (désignés ensemble les « accords de don »).

5.2 Conditions de l'intervention du Fonds

A. Condition préalable à l'entrée en vigueur des accords de don

Les accords de don entreront en vigueur à la date de leur signature par le bénéficiaire et le Fonds.

B. Conditions préalables au premier décaissement des ressources des dons FAD et pilier I du FAT

L'obligation du Fonds d'effectuer le premier décaissement des ressources des dons est subordonnée à l'entrée en vigueur des accords de don et à la satisfaction par le bénéficiaire, sous une forme et dans un fond satisfaisants pour le Fonds, des conditions suivantes :

- i) la signature d'un accord de contribution entre le bénéficiaire et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (« ARC »), en vertu duquel l'ARC confirme la disponibilité du budget pour sa contribution en nature à la mise en œuvre du projet, selon des modalités et conditions acceptables pour le Fonds, ou la présentation de la preuve que le bénéficiaire a obtenu un financement d'autres sources pour couvrir le déficit de financement découlant de la signature de l'accord de contribution ;
- ii) la présentation de la preuve de la nomination ou de la désignation des membres du personnel de la cellule de gestion du projet (CGP) au sein de l'organe d'exécution, avec des qualifications et un mandat acceptables pour le Fonds, comme suit : i) un coordonnateur de projet ; ii) un coordonnateur de projet adjoint ; iii) un spécialiste du suivi et de l'évaluation ; iv) un contrôleur financier ; v) un chargé de la passation

des marchés ; vi) un chargé du genre ; et vii) un responsable administratif.

C. Conditions préalables au décaissement du don du MDTF ADRiFi

L'obligation du Fonds d'effectuer le décaissement du don ADRiFi MDTF est subordonnée à l'entrée en vigueur de l'Accord et à la réalisation par le Bénéficiaire, dans une forme et un fond satisfaisant pour le Fonds, de la condition suivante :

- i) L'exécution et la remise d'un accord de cofinancement à des conditions acceptables pour le Fonds ou la présentation de la preuve que le bénéficiaire a obtenu un financement auprès de sources alternatives pour couvrir le déficit de financement résultant de l'échec à obtenir le cofinancement.

D. Autres conditions

- (ii) Le Bénéficiaire mettra à disposition un montant n'excédant pas l'équivalent d'un million sept cent mille unités de compte (1 700 000 UC) à titre de contribution de contrepartie (la « contribution de contrepartie ») aux coûts du programme pour toute la période du programme. (ii) Le Bénéficiaire mettra à disposition un montant n'excédant pas l'équivalent d'un million sept cent mille unités de compte (1 700 000 UC) à titre de contribution de contrepartie (la « contribution de contrepartie ») aux coûts du programme pour toute la période du programme.

E. Engagements

Le bénéficiaire s'engage à :

- i) exécuter le projet conformément : a) aux règles et procédures du Fonds ; b) à la législation nationale ; et c) aux recommandations ;
- ii) soumettre au Fonds des rapports trimestriels de projet et tous autres rapports dont la forme et le fond sont acceptables pour la Banque ;
- iii) faire mettre en place un comité de pilotage de projet (CPP) regroupant les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion des risques de catastrophe, qui sera responsable, entre autres, de la supervision du projet, des orientations générales, de l'orientation stratégique, ainsi que de l'examen et de l'approbation des plans de travail et des budgets. Le CPP comprendra des représentants, notamment des organismes suivants : a) le Groupe de travail technique de l'ARC ; b) le ministère de l'Agriculture et des ressources naturelles ; c) le Conseil supérieur de l'environnement; d) le ministère de la Défense ; e) le ministères des ressources animales et piscicoles et f) le ministère de l'Intérieur.
- iv) veiller à la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques financiers liés à l'exécution du projet et de satisfaction des exigences de la gestion financière du projet, qui soient appropriées pour fournir, avec une assurance raisonnable, des informations exactes et à jour sur l'état du projet tel que requis par le Fonds.

5.3 Respect des politiques de la Banque

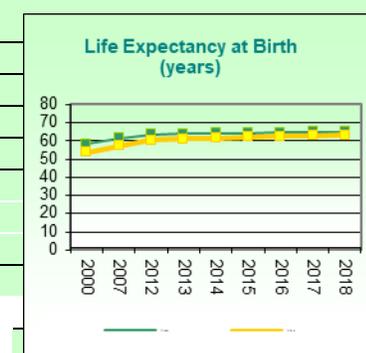
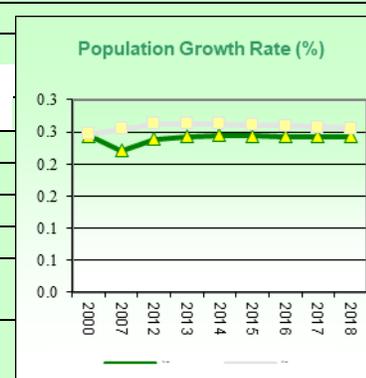
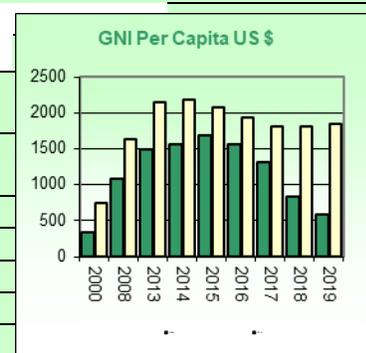
Le présent projet est en conformité avec toutes les politiques en vigueur de la Banque.

VI – RECOMMANDATION

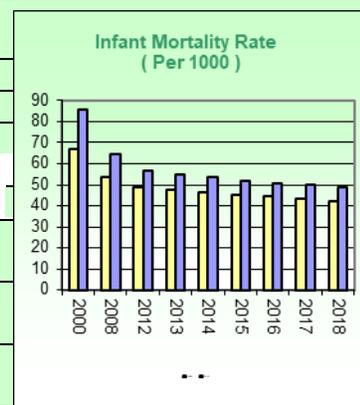
La Direction invite les Conseils d'administration à approuver les projets de don (i) FAD d'un montant de 3,66 millions d'UC ; (ii) don FAT (Pilier I) d'un montant de 2,34 millions d'UC et un don de 750 000 dollars EU du fonds fiduciaire multidonateur (MDTF) ADRiFi en faveur de la République du Soudan aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

Annexe 1 : Indicateurs macro et socioéconomiques

	Year	Sudan	East Africa a	Africa	Developing Countries
Basic Indicators					
Area ('000 Km ²)	2019	1,879	6,232	30,067	94,797
Total Population (millions)	2019	42.8	365.8	1,306.3	6,384.0
Urban Population (% of Total)	2019	34.7	27.7	43.3	50.3
Population Density (per Km ²)	2019	22.8	62.7	44.5	69.2
GNI per Capita (US \$)	2019	590	981	1 843	5 102
Labor Force Participation *- Total (%)	2019	48.4	73.2	63.2	60.7
Labor Force Participation **- Female (%)	2019	29.1	66.5	54.6	45.8
Sex Ratio (per 100 female)	2019	99.8	99.3	99.8	107.1
Human Develop. Index (Rank among 189 countries)	2018	168
Popul. Living Below \$ 1.90 a Day (% of Population)	2007-18	12.7	34.2	35.6	11.9
Demographic Indicators					
Population Growth Rate - Total (%)	2019	2.4	2.7	2.7	1.2
Population Growth Rate - Urban (%)	2019	3.3	4.6	3.6	2.3
Population < 15 years (%)	2019	40.2	41.9	40.6	27.6
Population 15-24 years (%)	2019	20.4	20.7	19.3	16.4
Population >= 65 years (%)	2019	3.6	3.0	3.5	7.2
Dependency Ratio (%)	2019	77.9	81.3	78.7	54.6
Female Population 15-49 years (% of total population)	2019	24.3	24.4	24.2	25.2
Life Expectancy at Birth - Total (years)	2019	65.3	65.2	63.5	70.8
Life Expectancy at Birth - Female (years)	2019	67.2	67.1	65.3	73.0
Crude Birth Rate (per 1,000)	2019	31.8	33.4	33.0	20.2
Crude Death Rate (per 1,000)	2019	7.1	6.6	8.0	7.3
Infant Mortality Rate (per 1,000)	2018	42.1	39.7	48.7	31.3
Child Mortality Rate (per 1,000)	2018	60.5	56.4	70.2	42.0
Total Fertility Rate (per woman)	2019	4.3	4.4	4.4	2.6
Maternal Mortality Rate (per 100,000)	2017	295.0	433.9	432.3	230.0
Women Using Contraception (%)	2019	17.0	41.5	39.1	61.7
Health & Nutrition Indicators					
Physicians (per 100,000 people)	2010-18	26.2	11.3	33.4	121.8
Nurses and midwives (per 100,000 people)	2010-18	69.5	82.7	107.8	240.8
Births attended by Trained Health Personnel (%)	2010-18	77.5	55.3	62.9	79.4
Peop. Using at least basic drinking	2017	60.3	51.3	66.3	87.7



water services (% of Pop.)						
Peop. Using at least basic sanitation services (% of Population)	2017	36.6	23.9	40.3	68.5	
Percent. of Adults (aged 15-49) Living with HIV/AIDS	2018	0.2	2.7	3.4	...	
Incidence of Tuberculosis (per 100,000)	2018	71.0	183.4	202.3	154.0	
Child Immunization Against Tuberculosis (%)	2018	88.0	86.7	81.4	84.9	
Child Immunization Against Measles (%)	2018	88.0	78.9	76.1	85.2	
Underweight Children (% of children under 5 years)	2010-17	33.0	20.1	17.5	14.5	
Prevalence of stunting	2010-17	38.2	35.1	34.0	23.6	
Prevalence of undernourishment (% of pop.)	2017	20.1	27.2	18.5	12.3	
Current health expenditure (% of GDP)	2017	6.3	6.2	5.6	5.4	
Education Indicators						
Gross Enrolment Ratio (%)						
Primary School - Total	2010-19	76.8	98.0	100.1	103.6	
Primary School - Female	2010-19	74.4	96.1	98.1	102.4	
Secondary School - Total	2010-19	46.6	35.8	52.4	71.9	
Secondary School - Female	2010-19	47.0	35.8	50.3	71.4	
Primary School Female Teaching Staff (% of Total)	2010-18	...	44.4	48.6	62.9	
Adult literacy Rate - Total (%)	2010-18	60.7	65.7	66.9	84.0	
Adult literacy Rate - Male (%)	2010-18	40.3	74.5	70.8	88.2	
Adult literacy Rate - Female (%)	2010-18	56.1	60.2	60.0	79.8	
Government expenditure on Education (% of GDP)	2010-18		4.2	4.7	4.0	
Environmental Indicators						
Land Use (Arable Land as % of Total Land Area)	2016	...	13.2	8.0	11.4	
Agricultural Land (as % of land area)	2016	...	50.7	38.2	38.3	
Forest (As % of Land Area)	2016	...	21.2	13.2	31.9	
Per Capita CO2 Emissions (metric tons)	2013	0.3	0.2	1.2	3.5	



Sources : Bases de données du Département de la statistique de la BAD ; Banque mondiale : Indicateurs du développement dans le monde; ONUSIDA ; DSNU ; OMS ; UNICEF ; PNUD ; Rapports pays.

Note : s.o. : sans objet ; ... : Données non disponibles. *Participation à la population active, totale (% de la population totale âgée de 15 ans et plus).

Dernière mise à jour : Octobre 2020

Annexe 2 : Tableau du portefeuille de la BAD en République du Soudan
Résumé du portefeuille au Soudan à mars 2021

	Intitulé complet	Projet de financement	Numéro du prêt	Nom du secteur	Nom de l'entité	Date d'achèvement	Montant net du prêt en UC	Montant décaissé en UC	Taux de décaissement
1a	DAL GROUP CO LTD (PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)	P-SD-AAZ-009	2000130019983	Agriculture	Banque africaine de développement	14-03-2025	27 940 70,41	27 940 570,41	100,00
1b	DAL GROUP CO LTD (PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)	P-SD-AAZ-009	2000130020030	Agriculture	Banque africaine de développement	14-03-2025	25 081 14,92	25 081 514,92	100,00
2	GROUPE ELNEFEIDI	P-SD-AAZ-010	2000130021085	Agriculture	Banque africaine de développement	31-12-2025	41 910 55,61	41 910 855,61	100,00
3	ACCÉLÉRATION DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'ACCÈS AUX FINANCES DES FEMMES	P-SD-ID0-004	5900155016454	Social	Facilité en faveur des États fragiles	31-12-2027	9 970 000,00	0,00	0,00
4	AIDE D'URGENCE À L'ÉTAT DU NIL BLANC (2018)	P-SD-I00-001	5000199005368	Social	Fonds spécial de secours	31-12-2021	698 514,26	0,00	0,00
5	SOUTIEN POLITIQUE À LA PRÉPARATION DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE	P-SD-KA0-007	5900155013652	Multisecteur	Facilité en faveur des États fragiles	30-06-2022	660 000,00	256 278,00	38,83
6a	SYSTÈME DE POMPAGE SOLAIRE (PV) (INITIATIVE DESERT-TO-POWER)	P-SD-FF0-001	2100155040630	Énergie	Fonds africain de développement	31-12-2025	266 000,00	0,00	0,00
6b	SYSTÈME DE POMPAGE SOLAIRE (PV) (INITIATIVE DESERT-TO-POWER)	P-SD-FF0-001	5900155016163	Énergie	Facilité en faveur des États fragiles	31-12-2025	14 134 000,00	0,00	0,00
7a	SOUDAN – PROGRAMME ENABLE YOUTH	P-SD-AAZ-006	2100155033617	Agriculture	Fonds africain de développement	30-06-2022	1 250 000,00	1 020 375,00	81,63
7b	SOUDAN – PROGRAMME ENABLE YOUTH	P-SD-AAZ-006	5900155011051	Agriculture	Facilité en faveur des États fragiles	30-06-2022	19 700 000,00	11 398 420,00	57,86
8a	PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLES	P-SD-AAZ-008	2100155037466	Agriculture	Fonds africain de développement	31-12-2023	4 000 000,00	91 600,00	2,29
8b	PROJET DE DÉVELOPPEMENT	P-SD-AAZ-	5900155013802	Agriculture	Facilité en	31-12-2023	24 950 000,00	728 540,00	2,92

	DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLES	008			faveur des États fragiles					
9a	RÉFORMES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE SECTEUR DE L'EAU	P-SD-E00-002	5800155001551	Ap. eau/Assain.	Approvisionnement en eau et assainissement en milieu rural	31-12-2021	668 840,40	664 760,47	99,39	
9b	RÉFORMES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE SECTEUR DE L'EAU	P-SD-E00-002	5900155008851	Ap. eau/Assain.	Facilité en faveur des États fragiles	31-12-2021	15 000 000,00	9 453 000,00	63,02	
10	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT	P-SD-E00-003	5900155012501	Ap. eau/Assain.	Facilité en faveur des États fragiles	31-12-2022	15 000 000,00	843 000,00	5,62	
11a	PROJET D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT DURABLES EN MILIEU RURAL AU KORDOFAN DU NORD ET DU SUD	P-SD-E00-004	2100155040524	Ap. eau/Assain.	Fonds africain de développement	31-12-2024	22 134 000,00	185 925,60	0,84	
11b	PROJET D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT DURABLES EN MILIEU RURAL AU KORDOFAN DU NORD ET DU SUD	P-SD-E00-004	5800155002251	Ap. eau/Assain.	Approvisionnement en eau et assainissement en milieu rural	31-12-2024	1 003 260,60	25 482,82	2,54	
12	PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA SANTÉ ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES SYSTÈMES DE SANTÉ	P-SD-I00-004	5900155013051	Social	Facilité en faveur des États fragiles	30-06-2023	20 050 000,00	7 915 740,00	39,48	
13	PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF	P-SD-IA0-001	5900155008451	Social	Facilité en faveur des États fragiles	31-12-2021	15 300 000,00	6 696 810,00	43,77	
14	PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR UNE PRESTATION DE SERVICES INCLUSIVE (BCISD)	P-SD-IBD-006	2100155029468	Social	Fonds africain de développement	31-12-2021	27 990 000,00	13 645 125,00	48,75	
15	ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES	P-SD-K00-002	5900155004957	Multisecteur	Facilité en faveur des	30-03-2021	1 973 285,00	1 820 355,41	92,25	

	CAPACITÉS EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN DSRP COMPLET				États fragiles				
16a	PROJET D'APPUI D'URGENCE À LA RIPOSTE À LA COVID-19	P-SD-K00-007	2100155040866	Multisecteur	Fonds africain de développement	30-09-2022	18 750 000,00	0,00	0,00
16b	PROJET D'APPUI D'URGENCE À LA RIPOSTE À LA COVID-19	P-SD-K00-007	5900155016402	Multisecteur	Facilité en faveur des États fragiles	30-09-2022	1 250 000,00	0,00	0,00
17	ADAPTATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MILIEU RURAL DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE	P-Z1-A00-019	5550155001401	Agriculture	Fonds pour l'environnement mondial	30-04-2022	4 947 162,29	1 255 095,07	25,37
18a	SOUDAN – PROGRAMME DE RÉSILIENCE À LA SÉCHERESSE ET DE DÉVELOPPEMENT DE MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE	P-Z1-A00-015	2100155030121	Agriculture	Fonds africain de développement	31-12-2021	10 000 000,00	1 288 000,00	12,88
18b	SOUDAN – PROGRAMME DE RÉSILIENCE À LA SÉCHERESSE ET DE DÉVELOPPEMENT DE MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE	P-Z1-AAZ-035	2100155028970	Agriculture	Fonds africain de développement	30-06-2023	10 000 000,00	4 183 000,00	41,83
18c	SOUDAN – PROGRAMME DE RÉSILIENCE À LA SÉCHERESSE ET DE DÉVELOPPEMENT DE MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE	P-Z1-AAZ-035	5900155007901	Agriculture	Facilité en faveur des États fragiles	30-06-2023	9 872 840,48	1 386 146,80	14,04
	Total						344 500 843,97	157 790 595,12	

Annexe 3 : Évaluation de la fragilité

1. Contexte du pays

Le Soudan est un pays aride dont les caractéristiques typiquement sahéliennes ont une incidence sur la disponibilité de la nourriture et l'accès à celle-ci. Cette situation touche particulièrement les petits exploitants agricoles, qui souffrent de la faiblesse des précipitations, du manque d'eau et de l'existence d'une seule campagne agricole. Par ailleurs, le pays est sujet à des sécheresses récurrentes qui durent deux à trois années, ainsi qu'à des inondations annuelles dans certaines régions. Ces dernières années, la gravité et la fréquence des chocs climatiques se sont intensifiées, touchant notamment les populations pauvres et en proie à l'insécurité alimentaire, à des degrés divers pour toutes les couches de la société, y compris les ménages ruraux et urbains, ainsi que les femmes et les hommes. Les capacités dont dispose le gouvernement pour faire face à ces problèmes sont limitées. En outre, il est nécessaire, tant au plan national qu'au niveau des États, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et une législation cohérentes qui s'attaquent aux causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, y compris les inégalités systémiques.

Sur le plan économique, le Soudan est en proie à une instabilité économique chronique depuis fin 2017. La monétisation des déficits budgétaires, le relâchement de la politique monétaire, la dévaluation de la livre soudanaise, la réduction des subventions aux carburants et la suppression des subventions au blé ont été des facteurs d'accélération de l'inflation. En outre, les capacités des institutions gouvernementales sont insuffisantes pour relever les nouveaux défis de l'instabilité économique, de la variabilité climatique et des conflits. Par ailleurs, à l'instar du reste du monde, le Soudan a été confronté à l'impact social et économique de la pandémie de COVID-19. L'impact économique de la COVID-19 comprend l'inflation alimentaire, la hausse du chômage et la baisse des exportations. Les restrictions de déplacements aggravent la situation économique, les prix de nombreux produits de base connaissant une augmentation dans de nombreuses régions du pays. Selon le FMI, la croissance du PIB s'est contractée, tombant à -2,5 % en 2019 (contre -2,3 % en 2018). La contraction du secteur des services, la baisse des investissements dans l'immobilier et les services aux entreprises, le recul de l'agriculture en raison de la pénurie d'intrants (carburants) et l'instabilité politique et sociale expliquent cette situation (BAD). Selon les prévisions actualisées du FMI datées du 14 avril 2020, en raison de l'apparition de la COVID-19, le taux de croissance du PIB devrait tomber à -7,2 % en 2020, avant de se redresser légèrement pour s'établir à -3 % en 2021, sous réserve de la reprise économique mondiale post-pandémie.

Certains facteurs externes limitent la capacité du pays à éliminer la pauvreté et renforcer la résilience des populations, notamment un contexte régional, politique et économique relativement instable, dans lequel au moins cinq pays limitrophes du Soudan sont eux-mêmes en conflit ou doivent accueillir un grand nombre de personnes déplacées au plan interne. En outre, pendant de nombreuses années, les sanctions américaines ont été l'une des principales causes de la détérioration de la performance économique du pays. Entre autres choses, les sanctions ont rendu quasiment impossible l'utilisation des réseaux bancaires pour les envois des transferts de fonds des travailleurs ou les transferts de ressources liés au commerce extérieur dans le cadre des importations et des exportations. Par ailleurs, les sanctions ont limité l'accès aux pièces de rechange pour les chemins de fer et les aéronefs, réduit les opportunités d'échanges éducatifs, perturbé le transfert des connaissances et empêché les Soudanais de tirer parti des technologies modernes.

2. Aperçu de la résilience et de la fragilité du pays

Il ressort de l'Évaluation de la résilience et de la fragilité pays (CRFA) 2020 du Soudan que le pays présente une fragilité générale dans les 7 dimensions, tout en ne disposant pas de capacités suffisantes pour y remédier. Le pays fait face à une fragilité accrue dans les domaines de la corruption et des pots-de-vin, de l'insécurité, de la pauvreté, de la contagion régionale, de la marginalisation des jeunes et des femmes, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Les résultats de l'examen approfondi des sept dimensions sont présentés ci-dessous.

S'agissant de la **politique inclusive**, le pays demeure confronté à d'énormes difficultés, en dépit d'une certaine amélioration constatée depuis la révolution. Un gouvernement de transition gère à présent une coalition de partage du pouvoir qui espère former un gouvernement dirigé par des civils, après 30 années de régime autocratique. Les obstacles à l'inclusion subsistent, mais les civils nourrissent un espoir prudent. Le taux de participation aux élections le plus élevé jamais enregistré, le dialogue public actif et la présence des femmes au parlement et au sein du mouvement de protestation constituent des points d'entrée prometteurs pour une gouvernance démocratique.

Sur le plan **sécuritaire**, les dépenses militaires du Soudan – qui figurent parmi les plus élevées d'Afrique – expliquent le rôle des chefs militaires dans le changement de régime d'avril 2019. Pourtant, la capacité des institutions soudanaises chargées de la sécurité est faible, comme l'illustre la mission de maintien de la paix NU/UA, qui dure depuis dix années et qui est chargée de maintenir la paix et la stabilité au Darfour. Le crime organisé, la violence et l'insécurité générale au Darfour, ainsi que dans les États du Nil bleu et du Kordofan sud, constituent des sources de préoccupations constantes. Le gouvernement de transition offre de nouvelles opportunités pour la consolidation de la paix, pour autant que ses efforts visant à assurer la sécurité humaine et la bonne gouvernance soient couronnés de succès.

En ce qui concerne le secteur de la **justice**, l'efficacité du système juridique pluraliste du Soudan est modérée et il existe plusieurs options pour le règlement des conflits sur la base de la loi islamique, des codes civils et du droit coutumier. Le gouvernement de transition a abrogé une série de lois utilisées par l'ancien régime pour réglementer le comportement des femmes. L'accès à la justice est modéré et le nombre d'affaires en instance devant les tribunaux est limité. L'indépendance judiciaire est toutefois limitée et, en dépit des efforts déployés au niveau du droit international humanitaire pour mettre fin à l'impunité, les hauts fonctionnaires sont rarement poursuivis en justice en cas de faute professionnelle. Un mouvement remarquable de défense des droits des femmes a lancé des appels en faveur des réformes juridiques, dans l'espoir de rendre l'accès à la justice plus sensible aux questions de genre.

Concernant la dimension « **inclusion économique et sociale** », il convient de souligner que la faible performance économique du Soudan en 2020 a fait grimper le taux d'inflation à environ 81,3 % et dévalué la livre soudanaise. Bien que les inégalités de revenus soient très faibles dans certains États, la pauvreté exerce une pression considérable en raison de la lenteur des réformes politiques et d'un environnement commercial peu propice qui limite les opportunités économiques, en particulier pour les jeunes. Les récentes promesses de réforme, avec le soutien attendu de la Banque africaine de développement, du FMI et de la Banque mondiale, pourraient améliorer la performance économique du pays. Par ailleurs, la levée des sanctions commerciales

américaines intervenue récemment devrait stimuler les exportations et renforcer la résilience de l'économie.

S'agissant de la **cohésion sociale**, des années de répression et de censure de la part du gouvernement ont limité les activités de la société civile, y compris les médias. Des transformations rapides sont désormais en cours, l'action citoyenne s'étant développée en 2019, avec d'importantes contributions des militants des droits des femmes, des étudiants et des responsables religieux. Les infrastructures de transport permettent une certaine mobilité intérieure et la connectivité numérique a gagné suffisamment en influence pour entraîner des changements sociaux. La polarisation axée sur les groupes est faible, mais des obstacles à l'inclusion des minorités persistent.

Sur le plan des **externalités et des effets d'entraînement régionaux**, la diversification économique est nécessaire pour mettre le Soudan à l'abri des chocs extérieurs. Le pays entretient des relations économiques de coopération avec les pays africains voisins et des liens croissants avec le Moyen-Orient, la Chine et l'Inde. Les conflits dans les pays voisins ont un effet d'entraînement important. En outre, les différends frontaliers non résolus ont parfois fait monter les tensions avec le Soudan du Sud et l'Égypte, mais des pourparlers diplomatiques ont été engagés. La résolution des problèmes liés aux relations diplomatiques et la sécurisation des frontières contre le trafic des êtres humains pourraient contribuer à atténuer les pressions croissantes sur la gestion transfrontalière du Nil.

Pour ce qui concerne la dimension « **impacts climatiques et environnementaux** », l'on constate que le Soudan est vulnérable aux impacts environnementaux, notamment la déforestation, la surexploitation des terres, le surpâturage, la désertification et les sécheresses périodiques. Étant donné que 80 % de la population dépendent de l'agriculture pour leur subsistance, ces événements indésirables aggravent considérablement l'insécurité alimentaire. La rareté de l'eau est un sujet de préoccupation majeur, en raison de la diminution constante des débits annuels du Nil. Le Soudan présente un bilan mitigé en matière de conservation de l'environnement. Il pourrait accroître sa capacité d'adaptation en se développant de manière durable à l'avenir.

3. Défis liés à la gestion des risques de catastrophe

La plupart des catastrophes que connaît le Soudan sont de nature écologique : sécheresses, inondations, désertification, attaques de ravageurs et de criquets, etc. La sécheresse est l'un des principaux problèmes environnementaux qui ont un impact négatif sur la sécurité alimentaire. Plus de 80 % des 32 millions d'habitants du Soudan vivent en milieu rural et sont tributaires de l'agriculture et de l'élevage.

La situation de la sécurité alimentaire au Soudan est influencée, dans une large mesure, par l'environnement du pays et les problèmes environnementaux connexes qui, dans certains cas, atteignent le stade de la catastrophe. La superficie totale considérée comme sujette à la sécheresse est d'environ 69 000 km² et produit 90 % des cultures vivrières et 85 % du bois de chauffage. La sécheresse a d'importants impacts socioéconomiques tels que l'immigration pour la recherche d'emplois et d'opportunités économiques, les perturbations sociales découlant des déplacements, l'augmentation des conflits violents liés aux litiges fonciers, la malnutrition et des épidémies comme le paludisme et le choléra.

Même si le pays parvient à éviter les grandes catastrophes, la hausse des températures, la désertification rapide et la pression démographique épuisent les ressources en eau à un rythme insoutenable, ce qui exerce une pression sur le secteur agricole. En dépit de la hausse des températures, 65 % de la population adoptent des moyens d'existence sensibles au climat.

La pire crise des récoltes pour l'agriculture à petite échelle depuis 25 années a poussé les agriculteurs à migrer vers les zones urbaines, ce qui a augmenté, en définitive, le prix des denrées alimentaires et déclenché les manifestations de 2018. Par ailleurs, les pressions sur les ressources augmentent les affrontements entre agriculteurs et éleveurs. Pendant des décennies, ceux-ci se sont affrontés dans le cadre de revendications foncières concurrentes. Bien que le Soudan présente une susceptibilité moyenne aux risques environnementaux, 60 à 70 % de la population demeurent très vulnérables, en raison de l'incapacité de l'État à faire face à des chocs environnementaux tels que la sécheresse et les inondations.

Un plan national d'adaptation a été élaboré en 2007, mais il est resté inappliqué, pour l'essentiel. À l'heure actuelle, le gouvernement intérimaire ne dispose pas des capacités administratives nécessaires pour mettre en œuvre ce plan ou élaborer d'autres plans d'intervention rapide et d'urgence. Les OSC et des organisations internationales telles que le FEM et la FAO s'emploient à combler ce vide, mais il est nécessaire de mettre en place des activités d'adaptation à long terme plus intégrées, plutôt que des projets autonomes à court terme.

4. Conclusion et recommandation

Compte tenu de ses abondantes ressources naturelles, le Soudan a les moyens de stimuler les investissements, de relancer son économie et de consolider un niveau de développement qui favorise l'inclusion en réduisant les principaux facteurs de fragilité et en renforçant la résilience des communautés. À cet égard, l'agriculture irriguée à grande échelle pourrait créer des emplois et augmenter le revenu national et les recettes en devises. L'agro-industrie non alimentaire peut accélérer la croissance en développant des chaînes de valeur qui diversifient l'économie, compensant ainsi les pertes de recettes pétrolières.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, le Soudan doit, entre autres, accroître les efforts de renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles et des catastrophes, améliorer la collaboration aux niveaux national, régional et international en matière de gestion des données météorologiques et renforcer les capacités institutionnelles du Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles (HCENR), récemment créé.

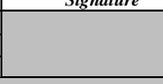
Annexe 4 : Note sur la conformité environnementale et sociale

ENVIRONMENTAL AND SOCIAL COMPLIANCE NOTE (ESCON)	 AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
---	--

A. Basic Information¹			
Project Title: Africa Disaster Risk Financing Program (ADRFi) Sudan		Project "SAP code": P-SD-A00-008	
Country: Sudan	Lending Instrument ² : DI <input checked="" type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> CL <input type="checkbox"/> BS <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> RPA <input type="checkbox"/> EF <input type="checkbox"/> RBF <input type="checkbox"/>		
Project Sector: Agriculture		Task Team Leader: Nartey, Cecil	
Appraisal date: March 2021		Estimated Approval Date: June 21 st , 2021	
Environmental Safeguards Officer: xxxxxx			
Social Safeguards Officer: Kingsley EJIM			
Environmental and Social Category: 3	Categorization date: 02/11/21	Operation type: SO <input checked="" type="checkbox"/> NSO <input type="checkbox"/> PBO <input type="checkbox"/>	
Is this project processed under rapid responses to crises and emergencies?		Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	
Is this project processed under a waiver to the Integrated Safeguards System?		Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	

B. Disclosure and Compliance Monitoring	
B.1 Mandatory disclosure	
Environmental Assessment/Audit/System/Others (specify:)	
Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client	[Date]
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose	[Date]
Date of disclosure by the Bank	[Date]
Resettlement Action Plan/Framework/Others (specify:)	
Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client	[Date]
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose	[Date]
Date of disclosure by the Bank	[Date]
Vulnerable Peoples Plan/Framework/Others (specify:)	
Was the document disclosed <i>prior to appraisal</i> ?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client	[Date]
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose	[Date]
Date of disclosure by the Bank	[Date]
If in-country disclosure of any of the above documents is not expected, as per the country's legislation, please explain why: NA.	

B.2. Compliance monitoring indicators	
Have satisfactory calendar, budget and clear institutional responsibilities been prepared for the implementation of measures related to safeguard policies?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Have costs related to environmental and social measures, including for the running of the grievance redress mechanism, been included in the project cost?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Is the total amount for the full implementation for the Resettlement of affected people, as integrated in the project costs, effectively mobilized and secured?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Does the Monitoring and Evaluation system of the project include the monitoring of safeguard impacts and measures related to safeguard policies?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Have satisfactory implementation arrangements been agreed with the borrower and the same been adequately reflected in the project legal documents?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>

C. Clearance			
Is the project compliant to the Bank's environmental and social safeguards requirements, and to be submitted to the Board?			
Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>			
<i>Prepared by:</i>	<i>Name</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Environmental Safeguards Officer:	xxxxx		
Social Safeguards Officer:	Kingsley EJIM		February 11th, 2021
Task Team Leader:	Cecil NARTEY		February 11th, 2021
<i>Submitted by:</i>			
Sector Director:	Atsuko TODA		February 24, 2021
<i>Cleared by:</i>			
Director SNSC:	Maman-Sani ISSA		February 24, 2021

¹ Note: This ESCON shall be appended to project appraisal reports/documents before Senior Management and/or Board approvals.

² DI=Direct Investment; FI=Financial Intermediary; CL=Corporate Loan; BS=Budget Support; GU=Guarantee; RPA=Risk Purchase Agreement; EF=Equity Financing; RBF=Results Based Financing.

Annexe 6 : Risques et mesures d'atténuation

Nature du risque et description	Niveau de risque	Mesures d'atténuation	Responsable du risque
Mauvaise compréhension du produit d'assurance par les décideurs politiques	Moyen	Le projet assurera une sensibilisation sur la nécessité de prendre des mesures de gestion des risques de catastrophe <i>ex ante</i> telles que l'assurance souveraine, tout en renforçant le cadre institutionnel de la gestion des risques de catastrophe et en stimulant le financement systématique et durable de la gestion des risques dans le pays. En outre, le plaidoyer et la sensibilisation des décideurs faciliteront la compréhension du mécanisme de l'ARC et son appropriation au niveau national.	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement soudanais
Un changement de gouvernement pendant la mise en œuvre du projet ou un revirement de politique pouvant compromettre l'engagement à contribuer progressivement au paiement des primes démontré par le gouvernement actuel	Moyen	Le renforcement des capacités des ministères qui coordonnent la mise en œuvre des activités de gestion des risques de catastrophe, la sensibilisation des parlementaires et le renforcement des institutions des parties prenantes contribueront à l'intégration des activités de GRC et à l'amélioration de la gouvernance qui réduira au minimum le risque de changement de politique au sein du gouvernement ou son impact.	<ul style="list-style-type: none"> BAD & ARC
Le risque que l'apurement des arriérés ne soit pas effectué par les IFI, ce qui pourrait affecter la durabilité du projet	Faible	Il s'agit d'un risque externe au projet. Cependant, les efforts d'apurement des arriérés déployés par la Banque réduiront au minimum tout ce risque.	<ul style="list-style-type: none"> BAD
Le risque de base – lorsque les mesures de l'indice d'assurance ne correspondent pas aux	Faible	Des efforts seront déployés pour améliorer la qualité des données utilisées pour déterminer l'indice et réduire le risque de base. Le financement d'enquêtes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire permettra de	<ul style="list-style-type: none"> ARC & gouvernement

Nature du risque et description	Niveau de risque	Mesures d'atténuation	Responsable du risque
pertes réelles d'un assuré particulier – qui peut se traduire par un risque de réputation		remédier au manque de données de terrain. En outre, la capacité du pays à comprendre les produits d'assurance et leurs limites inhérentes sera renforcée. La stratégie de financement de la gestion des risques de catastrophe permettra de veiller à ce que les produits d'assurance fassent partie d'un ensemble d'instruments que le pays et les bénéficiaires pourraient utiliser pour assurer une meilleure gestion des risques, y compris les risques résiduels (c'est-à-dire les risques non couverts par l'assurance souveraine).	